



Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering



EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL NATUREL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de Master Spécialisé en
Gestion des Aires Protégées**

Présenté par :

Youssouph DIEDHIOU

Encadreur : Dr Béatrice CHATAIGNER Programme Aires Protégées de l'Afrique du
Centre et de l'Ouest / **UICN-PACO**

Promotion 2008 /2009

REMERCIEMENTS

Au terme de ce mémoire, je tiens à remercier très sincèrement les personnes et institutions suivantes :

Le Programme Aires Protégées de l'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO) de l'UICN-PACO, plus précisément à **M. Geoffroy MAUVAIS** pour la mise en place de ce pertinent Master et la confiance placée en ma modeste personne pour faire cette passionnante et enrichissant étude sur les biens naturels du patrimoine mondial ouest Africain. Mais également à mon encadreur **Béatrice CHATAIGNER** pour avoir bien conduit ce travail, à **Bora MASUMBUKO** et **Gabrielle COUAILLAC** pour les corrections et suggestions apportées.

Le Directeur des Parcs Nationaux du Sénégal, colonel **Mame Balla GUEYE** pour m'avoir permis de faire ce Master.

Le Directeur du 2IE, pour avoir accepté d'héberger ce Master, premier du genre en Afrique de l'Ouest.

Les Directeurs de **Wetlands International (Bureau Afrique de l'Ouest)** et de **l'USAID (par le biais du Programme WULA NAFA)**, qui de manière spontanée m'ont octroyé le financement complémentaire me permettant de faire ce master dans les meilleures conditions possibles.

Les colonels **Abdoulaye NDIAYE** et **Abdoulaye DIOP**, pour leurs conseils et appui déterminants.

Les enseignants du Master GAP, pour la qualité des enseignements reçus.

Le peuple **BURKINABE** pour son hospitalité.

DEDICACES

Je dédie ce mémoire à :

- ◆ Aux mémoires de mes pères **Samba DIEDHIOU**, **Youssouph DIEDHIOU**, mon très cher oncle **Dr Elhadji Omar THIANE**, Mes grands parents, pour tout ce que vous avez consenti dans mon éducation et mes études, que **DIEU** vous accueille dans son **Paradis Eternel**.
- ◆ Ma très chère mère **MARIAMA THIANE**, pour votre affection, vos conseils et vos prières, que Dieu vous garde encore très longtemps à nos côtés, santé de fer.
- ◆ Ma très chère tante **Martine ANETTE**, pour votre soutien indéfectible
- ◆ Ma très chère épouse **MAMY DIAGNE** et très cher fils, petit **PAPA Mohamed Samba DIEDHIOU**, pour les sacrifices consentis tout au long de mon absence, que **DIEU** vous garde encore longtemps à mes côtés.
- ◆ Mes frères et sœurs pour vos soutiens et encouragements dans les moments les plus difficiles de ma vie, que le bon Dieu vous protège.
- ◆ Aux familles **DIEDHIOU** et **THIANE**
- ◆ Ma belle famille
- ◆ La famille **SAGNA** de Rufisque pour votre soutien
- ◆ Mes très chers neveux et nièces, tous mes encouragements pour vos études
- ◆ Mes beaux frères et belles sœurs, pour vos soutiens et votre sympathie
- ◆ Tous mes collègues de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal, pour l'atmosphère conviviale et professionnelle dans laquelle nous avons toujours travaillé.
- ◆ Tous mes promotionnaires du Master GAP, que ce Master nous ouvre tous d'autres opportunités professionnelles.
- ◆ Tous les étudiants Sénégalais du 2IE, pour m'avoir adopté dans cette belle communauté de la **TERANGA**.

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

BN	: Bien Naturel
BSP	: Biodiversity Support Programme : Programme d'appui à la biodiversité
CMAP	: Commission Mondiale des Aires Protégées
EOH	: Enhancing Our Heritage : conservons notre heritage
ICOMOS	: Conseil International des Monuments et des Sites
METT	: Management, Effectiveness Tracking Tool : Outil d'évaluation de l'efficacité de gestion des Aires Protégées
PAPACO	: Programme des Aires Protégées de l'Afrique du Centre et de l'Ouest
RAPPAM	: Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management Méthode d'évaluation Rapide et d'établissement des Priorités de gestion des Aires Protégées
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
WWF	: World Wide Fund for nature : fond mondial pour la nature
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RAPAC	: Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
MAB	: Man And Biosphere (l'Homme et la Biosphère)
AEM	: Accords Environnementaux Multilatéraux
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CITES	: Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	: Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL N°1	9
TABLEAU 2: COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL N°2	9
TABLEAU 3: BIENS NATURELS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.....	15
TABLEAU 4: FORCES ET FAIBLESSES DU LABEL PATRIMOINE MONDIAL IDENTIFIEES PAR LES GESTIONNAIRES DES 9 BIENS NATURELS AU COURS DU RAPPAM.....	43

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

FIGURE 1: CADRE D'EVALUATION DE LA CMAP.....	6
FIGURE 2: LOCALISATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL AFRIQUE DE L'OUEST	17
FIGURE 3: IMPORTANCE BIOLOGIQUE.....	23
FIGURE 4: IMPORTANCE SOCIO ECONOMIQUE.....	26
FIGURE 5: EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES.....	31
FIGURE 6: MODIFICATION DU MILIEU.....	32
FIGURE 7: IMPACTS HUMAINS DIRECTS.....	33
FIGURE 8 : PATURAGE.....	34
FIGURE 9: BRACONNAGE	35
FIGURE 10: PRESSIONS CUMULEES.....	36
FIGURE 11: MODIFICATION DU MILIEU (MENACE).....	37
FIGURE 15: RESULTATS.....	41

Résumé

L'Afrique de l'Ouest regorge de potentialités en termes de biodiversité, notamment dans ses aires protégées, dont les plus exceptionnelles au nombre de neuf (9), localisées dans cinq (5) pays, sont inscrites sur la liste des sites du patrimoine Mondial Naturel de l'UNESCO. Cet échantillon d'aires protégées doté d'un label international est globalement représentatif des quatre zones écologiques de l'Afrique de l'Ouest même s'il existe encore quelques sites de haut potentiel biologique à considérer. Néanmoins, la plupart des gestionnaires de ces biens naturels n'ont pas jusqu'ici réussi à mettre en œuvre un système de gestion adaptée, permettant de conserver les valeurs universelles exceptionnelles qui ont motivé leur inscription sur cette prestigieuse liste des biens naturels de l'humanité. En effet, ces sites sont caractérisés par une insuffisance en ressources humaines et financières, associée à de fortes pressions (exploitation des ressources forestières, modification du milieu, impacts humains directs, pâturage, braconnage) et menaces (modification du milieu, pression démographique, pollution), qui compromettent sérieusement leur conservation durable. C'est dans ce contexte que cette étude portant sur l'évaluation de l'efficacité de gestion de ces biens naturels a été menée pour contribuer à l'amélioration de leur mode de gestion en vue d'inverser la tendance généralisée d'érosion de leur biodiversité. Les résultats de cette étude ont montré qu'il est impératif que ces aires protégées mettent en œuvre un système qui permettra d'évaluer constamment leur efficacité pour la faire progresser. Enfin, elle s'est terminée par des recommandations à l'endroit du comité du patrimoine Mondial et des Etats parties concernés par cette étude, pour une meilleure protection de ces sites.

Mots clés : biodiversité, gestion adaptative, évaluation, bien naturel, valeur universelle exceptionnelle

Summary

West Africa is rich of potentialities in terms of biodiversity, in particular in its protected areas. Nine of them, located in five (05) countries, are registered on the list of Natural World Heritage of UNESCO. This sample of protected areas which shares this international label is overall representative of the four ecological zones of West Africa but there are still some sites of high biological potential to be considered. Nevertheless, the majority of these natural sites up to now did not succeed in implementing a system of ad hoc management, making it possible to preserve the outstanding values which justified their inscription on this prestigious list of the natural world sites. Indeed, these sites are characterized by an insufficiency in human and financial resources, associated to strong pressures (exploitation of forest resources, modification of the ecosystem, human impacts, overgrazing, poaching) and threats (modification of the ecosystems, demographic growth, pollution), which compromise their sustainable conservation seriously. It is in this context that this study of the effectiveness of management of these natural world sites heritages was undertaken, to contribute to the improvement of their modality of management in order to reverse this generalized tendency of erosion of their biodiversity. The results of this study show that these protected areas have to build a system which makes possible to evaluate its effectiveness constantly. Lastly, it finishes with recommendations to the world heritage committee, and countries concerned by this study, for a better protection of these sites.

Key words: biodiversity, adaptive management, evaluation, natural site, out standing value

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	i
DEDICACES.....	ii
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES.....	iv
Summary.....	vi
TABLE DES MATIERES.....	vii
Introduction.....	1
PREMIERE PARTIE : Présentation de l'étude	2
1.1Contexte et justification	3
1.2 Objectifs de l'étude.....	4
1.3 Méthodologie de l'étude.....	4
DEUXIEME PARTIE : Synthèse bibliographique : Qu'est ce que le label Patrimoine Mondial Naturel de l'UNESCO ?.....	11
2.1Qu'est ce que la convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ?.....	12
2.2 Le point sur les Biens Naturels du Patrimoine Mondial en Afrique de l'ouest	13
TROISIEME PARTIE : Evaluation de l'efficacité de gestion des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest.....	19
3.1 Aperçu critique sur les biens naturels de l'Afrique de l'Ouest :	21
3.2. Résultats et analyses des modes de gestion des Biens Naturels.....	23
4. Synthèse des Résultats	41
Recommandations	44
Conclusion et Perspectives.....	46
BIBLIOGRAPHIE	47
ANNEXES	48

Introduction

L'Afrique de l'Ouest est caractérisée par une intéressante diversité biologique, avec une variété d'habitats et d'espèces dont la conservation in situ et ex situ relève en grande partie des aires protégées au nombre de 2500 en moyenne (parcs, réserves, forêts classées etc). Les plus importantes aires protégées ouest africaines ont été classées espaces protégés par l'administration coloniale. Au lendemain des indépendances, les Etats souverains ont manifesté la volonté de poursuivre les actions de protection de ces aires protégées, en créant des structures exclusivement chargées de leur sauvegarde. Plus d'une décennie après les indépendances, d'autres structures telle que la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel sont venues renforcer les efforts de conservation des entités écologiques exceptionnelles (biens naturels) dont celles de l'Afrique de l'Ouest. Malgré ces actions de sauvegarde de la faune et de la flore, de nombreuses activités anthropiques ont entraîné une dégradation importante de ces aires protégées. Ces dernières sont entre autres : braconnage, empiètement agricole, exploitation minière. Par ailleurs, la difficulté des gestionnaires à s'adapter aux nouvelles réalités de cogestion, l'absence d'un mécanisme de financement durable et de système de gestion adaptée de ces aires protégées ont accentué l'érosion de la biodiversité ouest africaine. Face à ces difficultés, le Programme Aires Protégées de l'Afrique Centrale et de l'Ouest (PAPACO) se propose d'améliorer l'efficacité de gestion de ces territoires, outil indispensable pour assurer le processus de développement durable. Les biens du patrimoine mondial naturel de l'Afrique de l'Ouest font l'objet de notre étude qui porte sur l'évaluation de l'efficacité de gestion de ces aires protégées. Cette étude réalisée dans le cadre du programme Aires Protégées du Programme Régional de l'IUCN a porté sur les aspects suivants :

- Présentation de l'étude,
- Synthèse bibliographique sur le label patrimoine mondial naturel,
- Evaluation de l'efficacité de gestion des biens naturels du Patrimoine Mondial ouest africain, avant de terminer par des recommandations et une conclusion.

PREMIERE PARTIE : Présentation de l'étude

Le Programme Aires Protégées de l'Afrique du Centre et de l'Ouest, qui a encadré cette étude, a pour objectif la promotion de la conservation de la biodiversité par l'amélioration des modes de gestion des aires protégées. Il entend à terme, initier un cadre pour «labelliser» un nombre représentatif d'aires protégées reconnues pour la qualité de leur gestion. A ce titre, le PAPACO s'est fixé quatre objectifs majeurs à travers cette étude :

- Mettre en place un système spécifique simple opérationnel et transparent de suivi/évaluation de l'efficacité de gestion des biens naturels ouest africains,
- Réaliser l'évaluation des systèmes de gestion des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest,
- Former les gestionnaires de ces biens naturels sur les outils de gestion spécifiques au label Patrimoine Mondial
- Inciter ces gestionnaires à la mise en œuvre effective de ces outils en vue d'améliorer le système de gestion de ces aires protégées de statut international

1.1 Contexte et justification

Les États Africains ont mis en place un réseau de parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Certains parmi eux sont désignés comme étant des biens du patrimoine mondial naturel. En Afrique de l'ouest, il existe près de 2 500 aires protégées dont neuf sont des biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO sur un total de 176 sites naturels que compte actuellement l'humanité. Tous ces biens naturels représentent des lieux essentiels pour la conservation de la biodiversité cependant, tous rencontrent des difficultés de gestion importantes. En effet, cinq d'entre eux sont classés sur la liste des sites en péril (**Comoé, Niokolo Koba, Air-Ténéré, Monts Nimba Côte d'Ivoire et Guinée**), et ce depuis plus de 20 ans pour certains d'entre eux. Ainsi, le programme aires Protégées du bureau régional de l'UICN en Afrique Centrale et de l'Ouest (PAPACO) a mis en œuvre un projet régional visant le renforcement de l'efficacité de gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest (APAO). Un des objectifs de ce projet est de renforcer les capacités des structures des États et des acteurs de la gestion des aires protégées.

Dans le cadre de son programme, le PAPACO a engagé une collaboration avec l'UNESCO pour améliorer la gestion des biens naturels du Patrimoine Mondial en Afrique de l'Ouest, et accroître leur nombre si possible. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude sur

l'évaluation de l'efficacité de gestion des biens naturels du patrimoine mondial Ouest Africain.

1.2 Objectifs de l'étude

Objectif global

Selon les pays, ces biens naturels sont sous la tutelle d'une structure publique (Direction) ou semi-publique (Office) en charge de la gestion des aires protégées. La présente évaluation se fixe comme objectif globale, de **contribuer à l'amélioration du système de gestion des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest**, en mettant à leur disposition des outils et méthodes pour mesurer l'efficacité de leur mode de gestion actuel.

Objectifs spécifiques :

- **Fournir une analyse de la situation globale des biens naturels** : en dressant un état actualisé de ces biens naturels, en particulier des acquis, des contraintes et des enjeux de leur gestion dans leur pays. Puis, identifier les priorités de gestion à mettre en œuvre pour chacune d'elle, en soulignant les forces et faiblesses de leurs modes de gestion et en tenant compte de leur statut de biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **Mettre en œuvre au niveau des biens naturels, l'outil Enhancing Our Heritage (EOH = Protégeons notre Héritage)** qui est l'outil de référence pour l'évaluation de l'efficacité de gestion d'un bien naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO. Un système de suivi régulier pourrait être mis en place, avec l'appui du PAPACO.

1.3 Méthodologie de l'étude

1.3.1 Matériel et méthode de l'évaluation des biens naturels

Les données analysées dans cette étude sont des données qualitatives qui ont été générées par deux types d'outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées, complémentaires l'un par rapport à l'autre : le **RAPPAM** et le **METT**.

Le RAPPAM permet d'évaluer un ensemble (ou réseau) d'aires protégées alors que le METT est destiné à l'évaluation du fonctionnement interne d'une aire protégée donnée.

1.3.2 Outil d'évaluation rapide de l'efficacité de gestion ou «Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management » (RAPPAM)

Cet outil d'évaluation a été développé par le World Wide Fund for Nature (WWF) : il s'agit de la méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM). Elle se fonde sur le cadre d'évaluation (**figure : 1**) mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMA). Elle offre aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires protégées dans une région, pour ensuite pouvoir prendre les décisions *ad hoc* pour améliorer les pratiques de gestion.

La méthodologie RAPPAM permet :

- d'identifier les forces et les faiblesses de la gestion des biens naturels,
- d'analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- d'identifier les biens naturels où l'importance et la vulnérabilité écologique et sociale est élevée,
- d'indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation des biens naturels particuliers
- d'aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des biens naturels.

Le RAPPAM comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation (biens naturels à évaluer)

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque bien naturel

Étape 3 : administrer le questionnaire d'évaluation rapide et saisir les données dans un fichier de base

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie RAPPAM est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose donc sur plusieurs hypothèses préalables, dont 3 sont particulièrement importantes :

- **le climat au cours de l'atelier doit être positif** : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires,

des biens naturels, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.

- la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.

- la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.

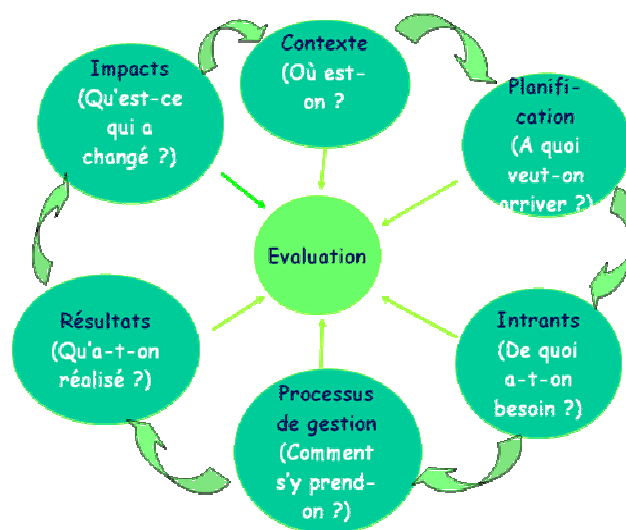


Figure 1: Cadre d'évaluation de la CMAP

Cette figure présente les différentes composantes du questionnaire RAPPAM à savoir :

- Le contexte : donne des réponses sur les valeurs du bien, les pressions et les menaces qu'il subit
- La planification : renseigne sur le statut légal et les outils de gestion (plan de gestion),
- Les intrants : définissent les moyens nécessaires, leurs répartitions et leur utilisation
- Le processus : permet de voir si les bonnes pratiques de gestion sont appliquées et comment les améliorer pour garder toujours ce label de bien exceptionnel
- Les résultats : permettent de savoir si un outil de gestion a été utilisé, et quels sont les différents services produits par ce système de gestion.

Du fait que l'impact est un résultat à long terme difficile à mesurer, il n'est pas pris en compte dans ce questionnaire RAPPAM.

1.3.3. Outil d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (METT)

L'outil d'évaluation appelé Protected Area Management Effectiveness Tracking Tool (**METT**) est un outil d'évaluation simple développé par l'alliance WWF/Banque Mondiale), facilement transposable d'un site à l'autre et rapidement conduite par le personnel de gestion de l'aire protégée, permet de donner un cadre harmonisé pour les différents aspects de la gestion. En effet, cet outil aborde les grands thèmes que se doit de maîtriser l'équipe de l'aire protégée. Conduire une évaluation, même non approfondie entraîne forcément la prise de conscience de certains problèmes et des interrogations sur la manière de les résoudre. La prise au sérieux du rôle de l'évaluation dans la gestion est indispensable pour l'amélioration de cette dernière. La responsabilisation des gestionnaires, des administrateurs et des partenaires dans la conduite de l'évaluation et dans l'interprétation des résultats est nécessaire. Néanmoins, cette évaluation ne doit pas être perçue comme un contrôle des partenaires ou des administrateurs sur les actions menées par le gestionnaire et son équipe mais comme une aide à la prise de décision et à la planification (**Julien Panchout, 2009**).

1.3.4. Déroulement de l'évaluation dans le cadre de l'étude des biens Naturels

Dans le cadre de notre étude, l'outil d'évaluation utilisé premièrement est le questionnaire RAPPAM. L'évaluation s'est déroulée au cours d'un atelier de trois jours qui a rassemblé tous les gestionnaires de ces aires protégées, leurs partenaires techniques et le PAPACO coordonnateur de cette rencontre. Tous les représentants des biens naturels de la sous région étaient présents à cette évaluation qui s'est déroulée de la manière suivante :

Ces biens naturels étaient divisés en deux groupes l'un constitué de quatre sites et l'autre de cinq (cf tableau 2). La composition des groupes a été faite de telle sorte qu'ils soient chacun le plus représentatif possible des différents pays hébergeant les neuf Biens Naturels d'Afrique de l'Ouest. Ceci, pour favoriser la discussion entre gestionnaires de pays différents et les amener à débattre sur leurs modes de gestion respectifs. Chaque groupe était animé par un évaluateur dont le rôle se résumait comme suit :

- ✓ lire chaque question,
- ✓ lire les explications attenantes,
- ✓ discuter ouvertement des options de réponse,

- ✓ recueillir les réponses (en général le responsable du parc : désigner un « répondant ») en notant le maximum d'éléments dans les notes,
- ✓ recouper la réponse avec tous les participants.
- ✓ renseigner le questionnaire RAPPAM

Il y a eu alternance de travaux de groupes et de plénières pour traiter les aspects liés au « réseau des biens du patrimoine mondial ouest africain »

Tableau 1: Composition du groupe de travail N°1

évaluateur	Pays	Biens Naturels	représentants	Nombre de représentants
Moussa FALL	Guinée	Réserve Naturelle du Mont Nimba	Abou CISSE ; Sékouba Camara ; Jean louis Mamy	3
	Côte d'ivoire	Parc National de Taï	Adama TONDOSSAMA ; YAPI Ayé Assi Fabrice ; NANDJUI Awo	3
	Mauritanie	Parc National du Banc d'Arguin	Aminata Correra ; Simina Wagué ; Seddoum Ould Behah,	3
	Niger	Parc National du « W »	Moussa DJIBEY ; Elhadj Samna Abdoukarim ; Fada ABASS	3
	Sénégal	Parc National du Niokolo koba	Mallé GUEYE ; Abdou DIOUF ;	2

Tableau 2: Composition du groupe de travail N°2

évaluateur	Pays	Biens Naturels	représentants	Nombre de représentants
Serigne Abdou Aziz Ndiaye	Niger	Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré	Salissou SIDDO ; Boubacar DODO Abdoul Aziz ; Alhousseini AG. ALHER	3
	Sénégal	Parc National du Djoudj	Mame Abdou FAYE ; Sultan DIOP ; Maguette SECK	3
	Côte d'Ivoire	Parc National de la comoé	Gonto GBASSAHA ; KOFFI Kouamé Pierre ; DARY Kouamé ; TIA Lazare	4
	Côte d'Ivoire	Réserve Naturelle du Mont Nimba	Zannou Moise GBEDJEGBEDJI ; AKE Emmanuel Francelin	2

Le **METT** a par ailleurs été rempli par les gestionnaires de chaque Bien Naturel. Le **METT** nous a permis d'obtenir des informations complémentaires sur chacun des sites évalués.

DEUXIEME PARTIE : Synthèse bibliographique :
Qu'est ce que le label Patrimoine Mondial Naturel de
l'UNESCO ?

Le patrimoine mondial est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturels et naturels sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. Des lieux aussi extraordinaires et divers que les étendues sauvages du Parc National de Serengeti en Afrique orientale, les pyramides d'Egypte, la Grande Barrière d'Australie et les cathédrales baroques d'Amérique latine constituent le patrimoine de notre monde. Ce qui rend exceptionnel le concept de patrimoine mondial est son application universelle.

2.1 Qu'est ce que la convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ?

a) Dans quel contexte a-t-elle été créée et pourquoi ?

L'idée de la création d'un mouvement pour la protection des sites est née après la première guerre mondiale. L'élément déclencheur a été la construction du barrage d'Assouan qui allait inonder la vallée abritant le temple d'Abou Simbel (Egypte ancienne) et de Philae.

L'UNESCO, en **1959** lance une campagne internationale de sauvegarde des trésors de la vallée. Ainsi, les temples sont démontés, déplacés et réassemblés pour un coût: US \$ 80 millions. Par la suite, Suivent d'autres campagnes: Venise (Italie), Mohenjo Daro (Pakistan), Borobudur (Indonésie), etc.

L'UNESCO avec l'aide du Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS), amorce la préparation d'un projet de convention. En **1965**, a eu lieu à la Maison Blanche (Etats Unis d'Amérique), une conférence pour la création d'une Fondation pour protéger les lieux et paysages les plus exceptionnels du monde, ainsi que les sites historiques. En 1968, l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN), présente des propositions similaires à ses membres. En **1972**, toutes les parties concernées se mettent d'accord sur un texte unique qui sera adopté lors de la conférence générale de l'UNESCO, le **16 novembre 1972**.

La caractéristique la plus originale de cette Convention est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. La mission de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consiste entre autres à :

- Encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel;
- Fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat.

- Améliorer les modes de gestion des biens du patrimoine mondial

b) Les objectifs de la convention :

Les objectifs de cette convention sont clairement définis à trois niveaux :

o A l'échelle mondiale et régionale

- Mettre en place un cadre d'échange d'informations pertinentes sur les biens du patrimoine mondial,
- Harmoniser les systèmes de gestion des biens du patrimoine mondial

o A l'échelle des Etats parties

- aider les Etats parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle;
- encourager les Etats parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial;

o A l'échelle des aires protégées

- encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel;
- fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat.
- Promouvoir le tourisme et le développement local des communautés vivant autour de ces biens naturels.

2.2 Le point sur les Biens Naturels du Patrimoine Mondial en Afrique de l'ouest

Les biens naturels sont définis par la convention du patrimoine mondial comme « des zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ou de la beauté naturelle » (**convention du patrimoine mondial : article 2**)

a) Quels sont les critères de sélection d'un Bien Naturel ?

L'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial dépend de sa valeur universelle exceptionnelle. « La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle conserve le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière » **(UNESCO, 2008)**.

Le comité du patrimoine mondial considère qu'un bien a une valeur universelle exceptionnelle si ce bien répond au moins à l'un des 10 critères d'évaluation : 6 critères pour le patrimoine culturel et 4 pour le patrimoine naturel. Les critères pour le Patrimoine naturel sont classés de VII à X :

(vii) représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

(viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification.

(ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins.

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation. **(UNESCO, 2008)**.

b) Répartition et caractéristiques des Biens Naturels en Afrique de l'Ouest

Tableau 3: Biens Naturels de l'Afrique de l'Ouest

Pays	Biens Naturels	Superficie (ha)	Année d'inscription	Critère d'inscription	Classé en péril depuis
Côte d'Ivoire	Réserve intégrale du Mont Nimba	18000	1981	(ix)(x)	1992
Côte d'Ivoire	Parc National de Taï	330 000	1982	(vii)(x)	
Côte d'Ivoire	Parc National de la Comoé	1 149 250	1983	(vii)(x)	2003
Guinée	Réserve Naturelle intégrale du Mont Nimba	18 000	1981	(ix)(x)	1992
Mauritanie	Parc National du Banc d'Arguin	1 200 000	1989	(ix)(x)	
Niger	Réserve de l'Aïr et du Ténéré	7 736 000	1991	(vii)(ix)(x)	1992
Niger	Parc National du "W"	220 000	1996	(ix)(x)	
Sénégal	Parc National des oiseaux du Djoudj	16 000	1981	(vii)(x)	
Sénégal	Parc National du Niokolo Koba	913 000	1981	(x)	2007

Source : www.unesco.org

c) Zones écologiques des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest comporte quatre zones écologiques aux potentialités contrastées. Les neuf (09) biens du Patrimoine mondial s'étend sur ces entités écologiques.

➤ La zone saharienne :

La zone saharienne désertique et très peu peuplée a progressivement perdu l'importance qui était la sienne avant la colonisation ; importance liée au commerce trans-saharien et au dynamisme des villes « ports du désert » qu'étaient, par exemple, Tombouctou, Gao ou Agadez. La **Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré se trouve dans la zone saharienne.**

➤ Le Sahel

Le Sahel a été le berceau de brillantes civilisations et d'empires qui ont laissé, dans sa partie méridionale, des pôles de peuplement denses et anciens (le long d'une ligne reliant les capitales des pays sahéliens) qui comptent aujourd'hui parmi les zones rurales les plus peuplées de la région. Les potentiels agricoles relativement faibles sont

en partie compensés par les grands aménagements hydro-agricoles des vallées du Sénégal et du Niger. C'est la zone qui a payé le plus lourd tribut aux grandes sécheresses des années 1970 et 1980. Jadis principale région d'élevage de l'Afrique de l'Ouest, elle a vu une grande partie de ses troupeaux descendre plus au Sud. Cette zone connaît maintenant un développement des systèmes agro-pastoraux et une certaine forme d'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Au même titre que la zone saharienne, elle a été au cours des dernières décennies une zone d'émigration nette. **Les Parcs Nationaux du Banc d'Arguin et du Djoudj sont inclus dans la zone sahélienne.**

➤ **La zone des savanes soudaniennes**

Cette zone, relativement épargnée par les crises climatiques, dispose de potentiels agricoles importants. Elle connaît une forte progression de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. La culture du coton y a provoqué des mutations agricoles significatives. La zone des savanes soudaniennes est la première région de production de céréales (mil, sorgho mais également, de plus en plus, maïs), de fruits et de légumes ; elle est aussi devenue la principale région d'élevage. Elle a, en outre, bénéficié du programme de lutte contre l'onchocercose qui a libéré des centaines de milliers d'hectares de terres fertiles dans les vallées du Sud des pays sahéliens et du Nord des pays côtiers. Cette zone est aujourd'hui relativement peu peuplée au regard de son potentiel. Encore peu urbanisée, celle-ci connaît cependant une forte croissance de son réseau urbain. Si elle a subi une émigration nette au cours des dernières décennies, elle pourrait à l'avenir se transformer en zone d'accueil.

Les Parcs Nationaux du Niokolo Koba, de la Comoé et du W se trouvent dans la zone de savanes soudaniennes.

➤ **La zone forestière**

La zone forestière rassemble les principaux pôles de croissance urbaine dans les pays côtiers et leur arrière-pays immédiat. Les conditions écologiques et la proximité du littoral y ont favorisé le développement des cultures de rente, dites tropicales, destinées à l'exportation, soit en plantations agro-industrielles (hévée, palmier à huile, banane, ananas), soit en cultures paysannes (café, cacao). Symbole du développement « extraverti », c'est la zone qui a connu la plus forte croissance démographique et économique au cours des dernières décennies. Les flux migratoires nets qui y ont été enregistrés, se poursuivront sans doute à l'avenir mais probablement pas avec la même

intensité en raison de la forte contrainte foncière, des problèmes de gouvernance, des conflits internes et à caractère régional, des difficultés économiques qui affecteront sa capacité d'absorption. Comme démontré par les travaux du SCSAO en 2003, les flux migratoires importants et involontaires liés aux conflits violents se poursuivront dans cette zone, s'ils persistent. Le **Parc National de Taï, les Réserves Naturelles du Mont Nimba (en Guinée et en Côte d'Ivoire) sont dans la zone forestière**

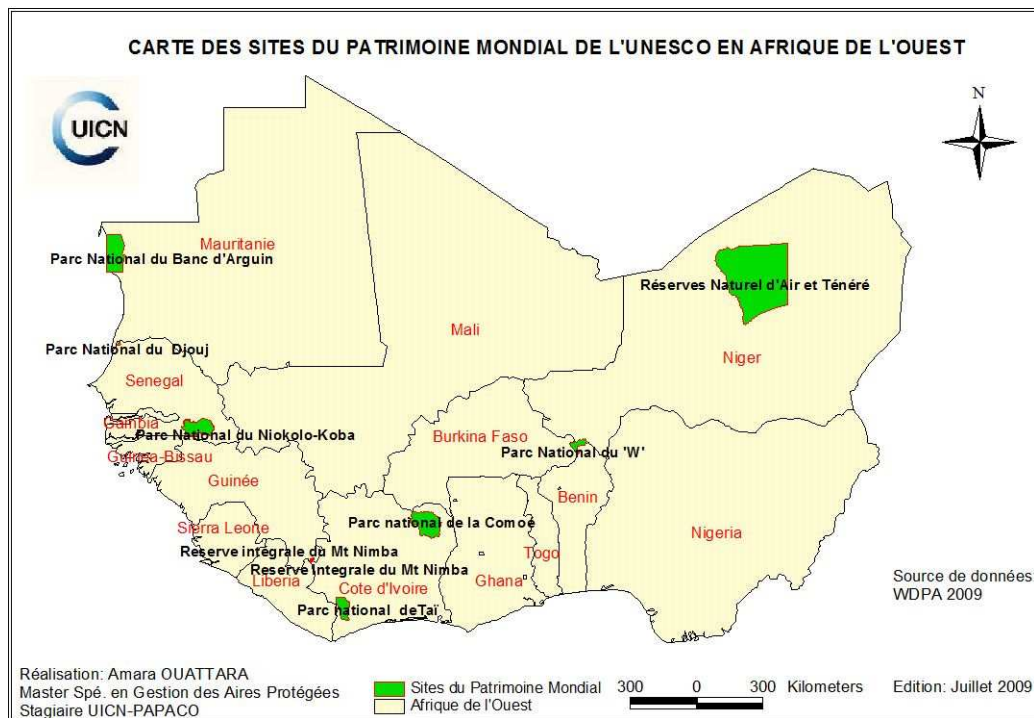


Figure 2: Localisation des biens du Patrimoine Mondial Afrique de l'Ouest

d) Mode de fonctionnement et de gestion des Biens Naturels

L'inscription d'un bien naturel sur la Liste du patrimoine mondial, à l'initiative d'un Etat Partie, n'est pas une fin en soi. Les gestionnaires de sites et les autorités locales doivent travailler en permanence pour assurer la gestion, la surveillance et la préservation des biens du patrimoine mondial.

o Suivi de la gestion des Biens Naturels

Ainsi, dans le souci de faciliter l'accès par les acteurs concernés aux connaissances relatives à l'application de la Convention et à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial, à sa (22^{ème}) session tenue en décembre 1998, a adopté un certain nombre de décisions concernant la soumission de rapports périodiques. Le Comité a convenu de **la périodicité** de la présentation de rapports, du **contenu des rapports** et de la manière dont il traiterait les rapports des Etats parties. En même temps, le Comité a adopté le

format pour la soumission de rapports périodiques ainsi que des notes explicatives. Les Etats parties sont tenus de rédiger régulièrement des rapports sur l'état de conservation de leurs sites et sur les diverses mesures de protection qu'ils ont mises en place. Ces rapports permettent au Comité d'évaluer la situation des sites et de juger de la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour régler les problèmes récurrents, y compris d'inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril. De même, les rapports périodiques permettent de faire le point sur l'application de la Convention du patrimoine mondial par les Etats parties. Ils donnent en outre des informations récentes sur les sites qui permettent de noter d'éventuelles modifications de leur état de conservation. Ces rapports, soumis directement par les Etats parties, sont préparés au niveau régional et sont examinés par le Comité selon un calendrier préétabli basé sur un cycle de six ans. Les résultats sont présentés dans le rapport du Comité du patrimoine mondial à la Conférence générale de l'UNESCO.

o Moyens financiers pour appuyer la gestion des Biens Naturels

Dans le but d'aider les Etats parties à sauvegarder de façon durable leurs biens naturels, le comité du patrimoine mondial a mis en place un fonds prévu par **l'article 15** de la convention. Ce fonds dispose d'environ 4 millions de dollars par an, provenant des contributions des Etats parties, des dons et legs de l'UNESCO, des organismes privés, publics, les intérêts dus sur les ressources du fonds etc. Le fonds du patrimoine mondial est destiné à subventionner les activités demandées par les Etats parties. Le Comité du patrimoine mondial affecte les fonds de l'assistance internationale en donnant la priorité aux sites les plus menacés. Les contributions au fonds et les autres formes d'assistance fournies au comité, ne peuvent être affectées qu'aux fins définies par ce dernier. Le comité peut accepter des contributions ne devant être affectées qu'à un certain programme ou à un projet particulier, à la condition que la mise en œuvre de ce programme ou l'exécution de ce projet ait été décidée par le comité. Les contributions au fonds ne peuvent être assorties d'aucune condition politique. Les demandes soumises par les Etats Parties, doivent entrer dans l'une des trois catégories d'assistance suivantes bien définies depuis le 1^{er} janvier 2008 :

1. L'assistance préparatoire, destinée à la préparation des listes indicatives et des propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial ;
2. L'assistance d'urgence, réservée aux sites en danger immédiat, qui ont subi de graves dommages dus à des événements soudains tels que : inondation, incendie, guerre, etc.

3. L'assistance à la conservation et à la gestion, il s'agit d'appui technique matériel, pour le renforcement de capacités des acteurs responsables de la protection du site.

c) Apport du label patrimoine mondial en termes de gestion des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest.

Le label patrimoine mondial a été conçu pour assurer l'identification, la protection et la préservation du patrimoine naturel et culturel à l'échelle mondiale, reconnu comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité. A ce titre, cette distinction internationale d'un site est considérée comme une sanction positive suite aux efforts consentis pour la préservation de ce bien qui passe d'un statut national à un statut international.

Ainsi, ce bien de l'humanité bénéficie de beaucoup de privilèges et d'opportunités (appui technique et financier des bailleurs) pour maintenir ce label « qualité » et demeurer dans la liste restreinte des biens naturels du patrimoine mondial et par conséquent, s'engager résolument dans un système de gestion adaptative conforme à son statut de bien exceptionnel. «adaptative management» (en français « la gestion adaptative ») a été développé récemment pour les aires protégées et sa vulgarisation a été faite par le Biodiversity Support Program (BSP). La gestion adaptative correspond à une évaluation régulière des résultats et à une réorientation des politiques en fonction de ces derniers. C'est par définition donnée est « un processus dans lequel l'utilisation des résultats des recherches conduites sert à l'action de conservation ». En effet, l'évaluation de l'efficacité de gestion se définit comme l'évaluation de la mesure dans laquelle la gestion protège les valeurs et atteint les buts et les objectifs des aires protégées.

Ainsi, l'évaluation de l'efficacité de la gestion est reconnue comme étant une composante essentielle de toute gestion réactive et proactive d'une aire protégée. Elle s'inscrit dans un contexte de plus en plus international et ceci encourage les Etats à rendre compte de leurs progrès de conservation auprès de leurs partenaires via des institutions internationales telle que la convention du patrimoine mondial et la convention sur la biodiversité.

**TROISIEME PARTIE : Evaluation de l'efficacité de
gestion des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest**

3.1 Aperçu critique sur les biens naturels de l'Afrique de l'Ouest :

Les neuf (09) sites du patrimoine mondial naturel de l'Afrique de l'ouest couvrent bien les quatre zones écologique des cette sous région. Cependant, ces sites ne sont pas vraiment les seuls à héberger tout le potentiel biologique Ouest Africain. En effet, des sites tels que la Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos (Guinée Bissau), Gashaki-Gumpti National Park (Nigéria), Mole National Park et Kakum National Park (Ghana), disposent de certaines valeurs universelles exceptionnelles qui ont déterminé l'inscription de presque tous les biens naturels actuels de l'Afrique de l'Ouest, soit le critère (x). Ces sites qui sont tous sur la liste indicative de leurs pays, ont en plus du critère (x), les critères (vii), (viii) et (ix), c'est-à-dire qu'ils ont un potentiel plus diversifié. Ainsi, n'est-il pas pertinent de se demander si les neuf sites représentent bien tous les écosystèmes remarquables et tous les sites à valeurs universelles exceptionnelle de l'Afrique de l'Ouest ? Et pourtant, le comité du patrimoine mondial encourage les Etats parties à proposer davantage des sites naturels, pour réduire le gap qui existe entre le nombre de sites naturels (176) et culturels (689). En d'autres termes, ces Etats ouest africains qui ont réussi à inscrire des sites naturels sur la liste du patrimoine mondial devraient désormais prendre en compte le patrimoine naturel national et non uniquement ces sites inscrits, surtout dans ce contexte actuel de changement climatique où la conservation des sites naturels serait un moyen efficace de réduire l'impact de ce phénomène climatique sur le vivant. De plus, parmi la quarantaine d'Etats Parties n'ayant pas de sites inscrits, une bonne partie se trouve en Afrique. Par ailleurs, la plupart de ces biens naturels Ouest africains sont inscrits depuis plus de vingt ans et l'état de leur biodiversité qui a permis leur inscription s'érode de plus en plus, c'est-à-dire qu'ils ne répondent plus forcément aux critères actuels du patrimoine naturel. En effet, les critères d'inscription des biens naturels ont évolué du fait de la tendance de dégradation généralisée des aires protégées. Par exemple, le critère (iv) a été révisé afin de mettre davantage l'accent sur les sites présentant une biodiversité exceptionnelle et moins sur les espèces menacées. De plus, le but de la Convention n'est pas d'assurer la protection de tous les biens de grand intérêt, importance ou valeur, mais seulement d'une liste sélectionnée des plus exceptionnels d'entre eux du point de vue international. Il ne faut pas en conclure qu'un bien d'importance nationale et/ou régionale sera automatiquement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Et même si un bien naturel a

une valeur universelle exceptionnelle, il doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et doit bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde (**Orientations de la convention du Patrimoine Mondial, paragraphes 52 et 78**). Par conséquent, il devient de plus en plus difficile d'inscrire les sites naturels potentiels d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, il est important de se concentrer sur les sites existants et d'évaluer l'efficacité de gestion des biens naturels du patrimoine mondial de l'Afrique de l'Ouest, en vue d'y mettre en œuvre un système de gestion conforme à leur statut



Monts Nimba (Côte d'Ivoire)



Taï



Comoé



Monts Nimba (Guinée)



Banc d'Arguin



Aïr et Ténéré



Parc « W » (Niger)



Djoudj



Niokolo koba

Biens Naturels de l'Afrique de l'Ouest :

Source : www.unesco.org

3.2. Résultats et analyses des modes de gestion des Biens Naturels

Cette partie présente les résultats de l'analyse des systèmes de gestion des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest. Cette analyse a passé d'abord en revue l'importance biologique, l'importance socioéconomique, les pressions, les menaces, avant de présenter et d'analyser les résultats de la gestion de ces biens naturels.

3.2.1 Importance biologique des biens naturels

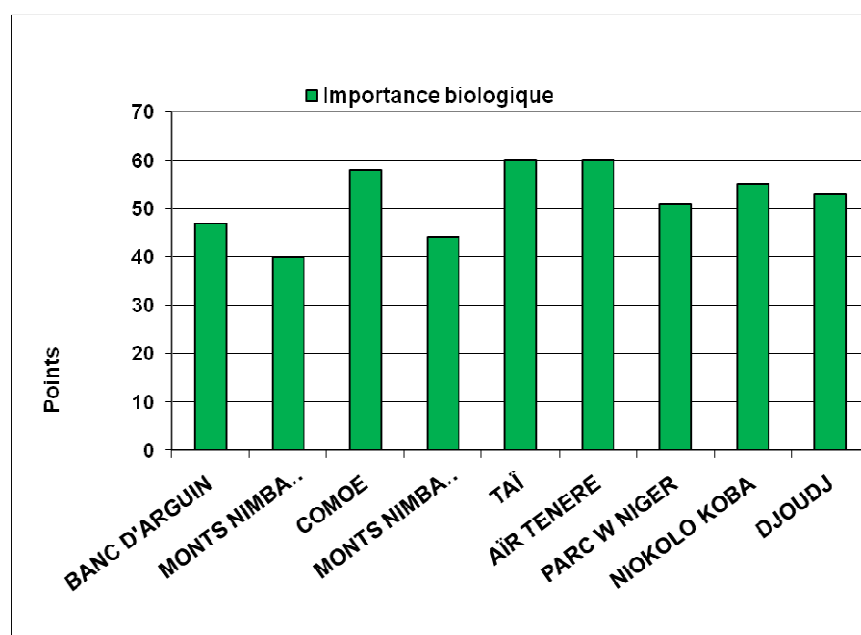


Figure 3: importance biologique

L'analyse de l'importance biologique des biens naturels Ouest africains, laisse percevoir un potentiel relativement intéressant. En effet, tous ces biens naturels comprennent une ou des espèces rares, menacées ou en danger au niveau régional ou national. Par exemple :

- **Tai** : Colobe magistrale, hippopotame, éléphant, céphalophe de jintek, éléphant,
- **Banc d'Arguin** : dauphin de Guinée, tortue marine, spatule
- **Monts Nimba Guinée** : crapaud vivipare, chimpanzé
- **« W » Niger** : lion, lamantin,
- **Niokolo koba** : éland de derby, koba, buffle.

En plus de ce potentiel, tous ces biens naturels possèdent un niveau de diversité biologique relativement élevé, avec une variation d'un site à un autre. Ainsi, au Parc National de Taï, on a dénombré 1800 espèces végétales supérieures, 93% des espèces de la faune ouest africaine et 56 espèces d'amphibiens. Au Banc d'Arguin : 226 espèces d'oiseaux, et cinq espèces de tortues marines et 227 espèces végétales. Au mont Nimba en Guinée : 107 espèces de mammifères, 72 espèces d'oiseaux, 58 espèces de reptiles et 38 espèces de poisson. Au « W » Niger : 73 espèces de mammifères, 100 espèces de reptiles, 500 espèces végétales. Au Niokolo koba : 80 espèces de mammifères, 36 espèces de reptiles, 1500 espèces de plantes à fleurs. Il est important de noter ici qu'aucune de ces espèces animales et végétales n'a disparu, seulement, leurs effectifs ont baissé et les inventaires les plus récents datent des années 2000 et ne sont pas complets. Par ailleurs, presque tous ces biens naturels possèdent des espèces ou sous-espèces endémiques : ainsi Taï : *Brachystegia lionensis*, *Cercocebus Torquatus*, Banc d'Arguin : *spatula leucorodia balsaci*, *Ardea cinerea Monicae*. Monts Nimba Guinée : *Nifroïdes Accodentalis* (crapaud vivipare). Air-Ténéré : addax, autruches, *Accacia radiana*, *Salvadora persica*. Niokolo koba : *Taurotragus derbianus derbianus* (éland de derby). Malgré leurs richesses faunique et floristique, la plupart de ces aires protégées possèdent des écosystèmes menacés au niveau régional ou national. L'écosystème du mont Nimba Guinée est menacé principalement par l'exploitation minière, les îlots de nidification du Banc d'Arguin sont menacés d'inondation, les mares du Niokolo koba sont menacées par *Mimosa Pigra*, l'écosystème de forêt de Taï est également menacé par les activités anthropiques. Néanmoins, ces biens naturels dans leur grande majorité jouent un rôle crucial pour le fonctionnement écologique : au niveau de Taï, il existe un corridor entre le Libéria et la Côte d'Ivoire pour les éléphants et les chimpanzés, de plus, ce parc représente un habitat unique pour le Céphalophe de jentik. En accueillant chaque année près de 2,5 millions de limicole, le Banc d'Arguin représente un halte migratoire pour les oiseaux de l'Afrique de l'Ouest et une zone de nidification pour les oiseaux d'eau, ainsi qu'une nurserie pour les poissons. Parcouru par plusieurs cours d'eau, les monts Nimba de la Guinée représentent un château d'eau pour la sous région. De plus, on y trouve un couloir de circulation des chimpanzés. C'est également une halte migratoire pour les oiseaux d'eau et le lieu d'hivernage des crapauds vivipares. Le Parc National des oiseaux du Djoudj représente un lieu de séjour obligatoire des oiseaux migrateurs. La Comoé constitue une barrière verte pour l'avancée du désert. Le Niokolo koba est un habitat important des chimpanzés et des éléphants.,

Le parc « W » au Niger est une importante halte migratoire pour les oiseaux du paléarctique, on y trouve également un corridor important des éléphants. Cet important rôle écologique que jouent ces biens naturels, fait qu'ils abritent encore presque toutes ces populations viables minimales d'espèces intéressantes :

- **Taï** : 100 individus d'éléphants, 450 individus de chimpanzés,
- **Banc d'Arguin** : limicoles,
- **Monts Nimba Guinée** : Picatharte de guinée, chimpanzé, crapaud vivipare, Micropotamogale
- **« W » Niger** : 6000 buffles, 800 éléphants,
- **Niokolo koba** : éland de derby, chimpanzé,
- **Comoé** : lions, panthères,

Malgré la modification du milieu constatée dans ces biens naturels, ils contiennent des écosystèmes prédominant dans le passé et qui ont fortement diminué aujourd'hui au niveau national ou régional. En effet, Taï et Monts Nimba Guinée conservent bien leur écosystème Guinéen, le « W » du Niger, le Niokolo koba, la Comoé préservent leur écosystème de savane, le Djoudj conserve également son écosystème de zone humide. Néanmoins, la présence de macrophytes a fortement baissé sur certains plans d'eau suite aux modifications du régime hydrologique dû à l'effet du barrage de Diama. L'importance biologique (**critère (x)**) a joué un rôle déterminant dans l'inscription de ces sites sur la liste des biens du patrimoine mondial naturel. Cependant, il n'est pas le seul critère qui a prévalu lors de leur inscription. En effet, à l'exception du Niokolo koba qui a été inscrit sur la base du critère (x) uniquement, tous les autres biens naturels ouest africains ont été inscrits à cause du critère x et d'un autre critère :

- **Taï** : critère (VII) en plus du (X),
- **Banc d'Arguin** : critère (IX) en plus du (X),
- **Monts Nimba Guinée** : critère (IX) en plus du (X),
- **« W » Niger** : critère (IX) en plus du (X),
- **Comoé** : critère (VII) en plus du (X),
- **Aïr-Ténéré** : critère (VII), (VIII) et (IX) en plus du (X),
- **Monts Nimba Côte d'Ivoire** : critère (IX) en plus du (X),

➤ **Djoudj** : critère (VII) en plus du (X)

Les valeurs universelles exceptionnelles qui ont motivé l'inscription de certains sites sont bien connues. **Taï** : héberge le chimpanzé le plus évolué, **Banc d'Arguin** et **Djoudj** ont une richesse ornithologique exceptionnelle, « **W** » **Niger** dispose d'une population d'éléphants viable et des lamantins, le **Niokolo koba** a une sous espèce d'antilope endémique dans la sous région (éland de derby). Cependant, l'état de conservation des espèces clés qui ont déterminé l'inscription de ces biens n'est pas bien connu mais, quelques efforts de suivi ponctuel de certaines espèces sont réalisés. A Taï, il y a un programme de suivi des éléphants et des chimpanzés, un inventaire de la faune est organisé périodiquement de concert avec les partenaires ; au « w » Niger un dénombrement annuel est organisé, au Niokolo koba, le dernier dénombrement de la grande et moyenne faune remonte à 2006, à la Comoé, le suivi de ces espèces est rare du fait de la crise actuelle, dans l'Air-Ténéré, les données sont rares sur l'Autruche, l'Addax, le Guépard, le chacal et les oiseaux du fait des difficultés de prospection dans la zone.

L'importance biologique de ces biens naturels, nous a poussé à nous intéresser à leur importance socioéconomique du fait du rôle déterminant que les aires protégées pourraient jouer dans le développement socioéconomique des populations périphériques.

3.2.2 Importance socioéconomique des biens naturels

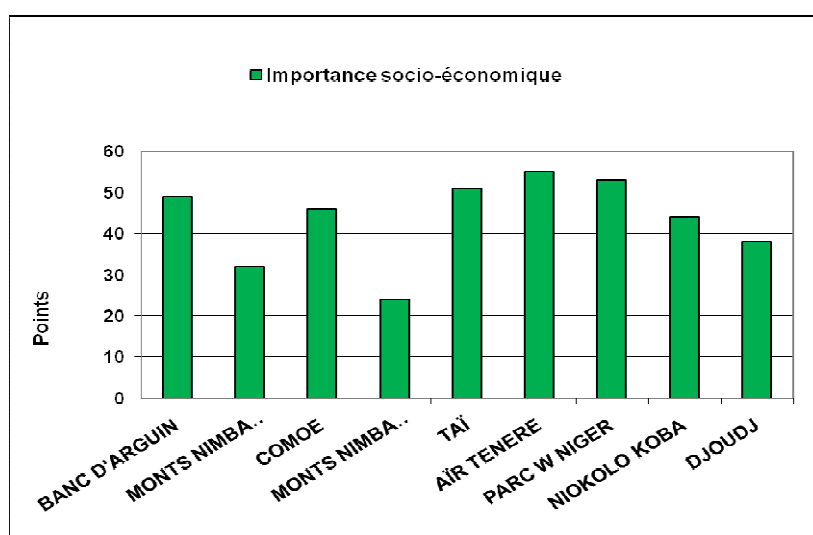


Figure 4: importance socio économique

L'analyse de l'importance socioéconomique vise à mettre en exergue tous les bénéfices que la gestion de ces aires protégées apporte au bien être socioéconomique des populations

périphériques. Les avantages et opportunités qu'offrent ces biens naturels aux communautés locales sont :

Emplois et diversification des revenus.

Au Banc d'Arguin, les populations locales sont employées comme surveillants, éco guides, et elles s'activent dans la transformation du poisson et l'écotourisme. Au Mont Nimba en Guinée, il y a le recrutement d'écogardes, de guides, de pisteurs, la population locale est également utilisée comme main d'œuvre dans les travaux d'aménagement de la réserve. A la Comoé, pour l'instant, seules les femmes mènent des activités d'artisanat à la périphérie du parc ; cependant, il existe des possibilités de recrutement des populations pour le guidage, le suivi écologique et la surveillance. Au Mont Nimba Côte d'Ivoire, avant la crise, des jeunes issus des communautés locales étaient employés comme porteurs, pour accompagner des chercheurs durant tout leur séjour de recherche, ces activités ont disparu aujourd'hui. A Taï, 30 personnes sont employées dans le suivi écologique et la surveillance, huit dans le guidage, beaucoup de jeunes sont également utilisés comme main d'œuvre locale dans les travaux d'aménagement. A Aïr-Ténéré, autour des oasis, des vallées et des gueltas ainsi que des plaines, la population locale mène des activités agricoles génératrices de revenus. Ils s'y ajoutent des activités d'exploitation au profit du bétail pour les éleveurs. Il y a également la valorisation des produits forestiers non ligneux, des activités éco touristiques (éco guide, location de véhicules pour les touristes et l'artisanat par exploitation de marbre). Ces activités ont un impact positif sur le plan de la lutte contre la pauvreté. Au « W » Niger, 82 emplois locaux permanents sont créés dans les campements et hôtels, 20 éco gardes, 25 guides touristiques, et près de 400 personnes sont utilisées chaque année comme main d'œuvre locale dans les travaux d'aménagement. Au Niokolo koba, des emplois sont créés dans le guidage et dans les campements et hôtel. Au Djoudj, des emplois existent sur l'éco guidage, exploitation des ressources végétales, il y a également un contrat de travail entre le personnel d'appui issu des communautés locales et l'administration du parc ; comme emploi indirect, on peut noter : l'exploitation éco touristique par le biais de construction de campement touristique, et la mise en place d'une boutique artisanale et l'obtention de micro crédits pour financer des initiatives locales (commerce, artisanat, élevage).

Dans presque toutes ces aires protégées, les femmes et les jeunes tirent des revenus direct ou indirect de l'aire protégée. A Taï, l'essentiel des emplois sont en faveur des jeunes. Au Banc d'Arguin, la transformation du poisson rapporte des revenus intéressants aux femmes, mais également des crédits sont accordés à ces femmes et aux jeunes, pour diversifier leurs activités. Aux Monts Nimba Guinée, l'élevage d'aulacodes et la pisciculture sont des activités très rentables pour les jeunes. Au « W » Niger, des revenus substantiels sont tirés par les jeunes sur le guidage et les travaux d'aménagement, et les femmes tirent des revenus non négligeables dans la transformation des produits de la pêche au point de mettre en place une association de femmes pour la commercialisation des produits de la pêche, en vue de mieux organiser leur filière. Avec l'appui du parc, elles ont même bénéficié d'une formation en transformation des sous produits du miel pour diversifier leurs activités. Au Niokolo koba, les activités génératrices de revenus sont détenues par les femmes qui s'activent dans le

maraîchage, et le guidage est en faveur des jeunes. Il en est de même à la Comoé, où ce sont surtout les jeunes qui tirent des revenus à travers la cueillette des ressources ligneux et non ligneux, les prélèvements d'argile pour la poterie, de plantes médicinales et de bambou pour la fabrication de chaises traditionnelles et la paille de *Imperata cylindrica* utilisée pour la toiture des maisons. A l'Aïr-Ténéré, le jardinage autour des vallées et guelta, ainsi que le petit élevage procurent des revenus intéressants aux jeunes. L'artisanat et le petit commerce constituent les principales sources de revenus pour les femmes. Au Djoudj, les revenus des femmes viennent de l'exploitation du *sporobolus* et du *typha* pour la confection des nattes vendues à des privés et à des touristes. Les jeunes tirent leurs revenus de l'éco guidage, de leur prestation comme auxiliaire sanitaire auprès du service de santé du parc et comme travailleurs de maison auprès de l'organe de gestion.

Utilisation durable des ressources

Certains biens naturels procurent aux communautés locales des possibilités de développement par l'usage durable des ressources. C'est ainsi qu'à Taï et au Banc d'Arguin, le bon suivi de la pêche fait que la ressource existe toujours et l'activité pêche est très rentable pour les communautés locales. A la Comoé, les mesures riveraines ne sont pas encore mise en œuvre. L'AP a une vocation touristique donc de grande possibilité de développement des communautés locales à travers l'écotourisme tout comme au « W » Niger. A Aïr-Ténéré, les communautés locales à travers l'appui d'un projet font des activités d'aménagement de la réserve, de restauration des sols d'aménagement de sites touristiques et participent à la sensibilisation dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles. Au Djoudj, l'exploitation réglementée des espèces végétales permet leur maintien et leur régénération (cas du *sporobolus* qui se développe mieux dans les zones exploitées que dans les zones où elle n'est pas exploitée).

Valorisation socio économique et culturelle

Sur le plan culturel, presque tous les biens naturels abritent des éléments d'importance religieuse ou spirituelle. A Taï, une cérémonie rituelle est organisée chaque année au niveau du Mont Niénionkoué (396 m de haut). Au Banc d'Arguin, les cimetières de Tidra, Menata, Askajay et Mame khar, constituent des lieux de retraite spirituelle pour beaucoup de personnes. Au Mont Nimba Guinée, on y trouve le Mont des génies ou Mont Lamotte, la merveille de Zie qui est un cours d'eau où des offrandes sont régulièrement faites. Au « W » Niger, les villages de Boscia et kareikopto, Moligourmantché, sont des lieux de sacrifices et d'offrandes pour les populations locales. Au Niokolo koba, l'ancien village de Damantan situé au cœur du parc est un lieu de retraite spirituelle où se trouve le tombeau d'un grand marabout, il y a également Mont Assirik (côte 311m) qui héberge une source « d'eau aux pouvoirs ». A la Comoé, il existe des mares, forêts et pierres sacrées qui sont des lieux de culte pour les communautés locales tout comme dans la réserve du Mont Nimba. A l'Aïr-Ténéré, se trouve une mosquée sacrée régulièrement visitée par les populations pour des prières. En plus de ces sites sacrés, Les biens naturels abritent aussi des espèces animales de haute importance sociale, culturelle ou économique. En effet au Mont Nimba Guinée, les chimpanzés annoncent les événements malheureux ou heureux, selon les croyances. Au

Niokolo koba, le lion, le buffle, l'hippopotame et surtout l'éléphant de savane sont considérés comme des animaux ayant un pouvoir mystique et que n'importe qui ne doit pas chasser, d'ailleurs il y a dans les villages périphériques, des familles de chasseurs reconnues comme spécialistes de la chasse de ces animaux. A la Comoé, la panthère et le lion sont des symboles de royauté dans la zone. Les patas (singes rouges) sont des totems pour la plupart des communautés locales tout comme le chimpanzé et le guib harnaché au Mont Nimba Côte d'Ivoire, les rongeurs sont également très prisés donc ont une bonne valeur marchande. A l'Aïr-Ténéré, l'autruche, le guépard, l'addax, le mouflon ainsi que les gazelles (dama et dorcas) ont une haute valeur sociale par exemple la viande d'autruche était régulièrement utilisée dans la pharmacopée traditionnelle. Au Djoudj, la grue couronnée jouit d'une considération culturelle (procure de la richesse) de même que le crocodile du Nil avec ses dents utilisées (comme antalgique) lors de la pousse précoce des dents chez les petits enfants. Par ailleurs, la plupart des biens naturels abritent également des espèces de plantes de haute importance sociale, culturelle ou économique. A Taï, il existe un arbre sacré pour les riverains du nom de kantou et un autre alimentaire, *Tomacotogus danieli*. Au Banc d'Arguin, les racines de *Salvadora Pestica*, et de *Astragalus vogelli*, sont utilisées pour les morsures de serpents, et *Borevia rupens* comme vermifuge pour les ruminants domestiques. Aux Monts Nimba Guinée, on a le bois d'œuvre, au « W », le baobab ; le cailcédrat, le karité, le bambou, le rônier, le bois de vène et beaucoup de plantes médicinales au Niokolo koba, le néré, le karité, des plantes médicinales à la Comoé tout comme aux Monts Nimba Côte d'Ivoire ; à l'Aïr –Ténéré, il y a la présence de dattier (haute importance sociale), *Hyphanae tebeca*, *Maeria cracifolia* (apprécié par le bétail et la population locale), *Calotropis procera* (artisanat, toiture et bois de feu) ; au Djoudj, le nénuphar, le sporobolus et le typha ont une importance dans l'économie locale (tissage de nattes).

Valorisation du tourisme de vision

Les biens naturels abritent des éléments inhabituels d'importance esthétique : Mont Niénionkoué à Taï, amas coquillers, sites archéologiques, dunes de Moumchan, cap tafarit, cap timéris au Banc d'Arguin, les gorges de la Tapoa et de la Mékrou, les méandres du fleuve Niger et les sites archéologiques au « W » Niger, le Mont Assirik, la falaise de Banghar, la marmite des géants aux Niokolo koba, la grotte de gorowi, la cimetière des éléphants à la Comoé, des outils de pierre taillée, les gravillons rupestres et des monuments à la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, la zone de montagne aux Monts Nimba Côte d'Ivoire, le nichoir des pélican au parc du Djoudj.

Protection de l'environnement et services sociaux de base

Les biens naturels, contribuent aussi à produire des services et bénéfices pour les communautés locales (apport d'eau, prévention de la désertification). Par exemple, la Comoé constitue une barrière verte contre l'avancée de la désertification. Une ONG partenaire du parc, (LUCOFEBROU) lutte contre les feux de brousse par la mise en place de pare feux, des séances de reboisement et de sensibilisation. Le Parc procure de l'eau aux communautés locales en saison sèche. C'est l'entité qui agit le plus sur le micro climat (beaucoup de pluie liées à la présence du parc). Aux Monts Nimba Guinée et Côte d'Ivoire, à l'Aïr-Ténéré et au

Djoudj les plus importants besoins en eau des populations périphériques sont satisfaits au niveau de ces aires protégées et beaucoup de cours d'eau dans ces villages prennent leur source dans ces sites (Monts Nimba Guinée et Côte d'Ivoire).

Recherche scientifique

Les biens naturels ont une forte valeur éducative et/ou scientifique. A Taï, il y a un centre de recherche avec deux projets en cours depuis 20 ans, 1800 publications ont été faites sur le site. Au Banc d'Arguin, beaucoup d'études ornithologique et botanique ont été faites par des chercheurs internationaux, en collaboration avec l'observatoire du parc et l'Université de Nouakchott. Aux Monts Nimba Guinée, il existe une station de recherche et des études ont surtout porté sur le crapaud vivipare. Au W, un centre de recherche régional est installé au point triple, des études y ont été menées sur : la mobilité des buffles, les reptiles, et l'impact de l'aménagement sur la végétation. Au Niokolo koba, il existe un centre de formation à Dalaba, qui n'a pas jusqu'ici joué son véritable rôle de centre sous régional de formation sur la faune. Néanmoins, beaucoup d'études ont été réalisées au Niokolo koba dont les plus récentes ont porté sur les babouins en collaboration avec un centre Allemand de recherche en primatologie ainsi que sur les poissons, les antilopes et les chauves-souris avec une université Tchèque. La Comoé abritait un centre de recherche en partenariat avec l'université de wùrstburg en Allemagne. Ce parc recevait beaucoup de chercheurs internationaux. Il y a eu une initiation de programme d'éducation environnementale dans les écoles primaires riveraines lors de la mise en œuvre du programme MAB-UNESCO. A l'Aïr-Ténéré, des études ont donné des renseignements sur l'histoire très ancienne de l'humanité (ossements, gravures), mais également sur la présence antérieure des Dinosaures en Afrique (ossements). Au Mont Nimba Côte d'Ivoire, les études ont porté sur les chimpanzés et les crapauds vivipares. Au Djoudj, il y a une station biologique qui accueille beaucoup de chercheurs qui s'intéressent aussi bien aux espèces végétales qu'animales. Plusieurs contrats de recherche sont signés et la plus part des thèses de doctorat des étudiants de l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'université de Dakar se fait au niveau du site. Ce site est intégré dans le calendrier des voyages d'études des élèves ingénieurs et techniciens forestier du Sénégal.

3.2.3 Pressions au niveau des biens naturels

Les pressions sont les forces, les activités ou les événements qui ont déjà eu un impact préjudiciable sur l'intégrité du bien naturel (c.-à-d. qui ont diminué la diversité biologique, inhibé la capacité de régénération, et/ou appauvri les ressources naturelles de l'aire protégée). Les pressions incluent les activités légales et illégales et peuvent être la conséquence des impacts directs et indirects d'une activité. Les biens naturels sont soumis à des pressions fortes et diversifiées dont les plus importantes identifiées sont : l'exploitation des ressources forestières, la modification du milieu, les impacts humains directs, le pâturage et le braconnage.

✚ L'exploitation des ressources forestières

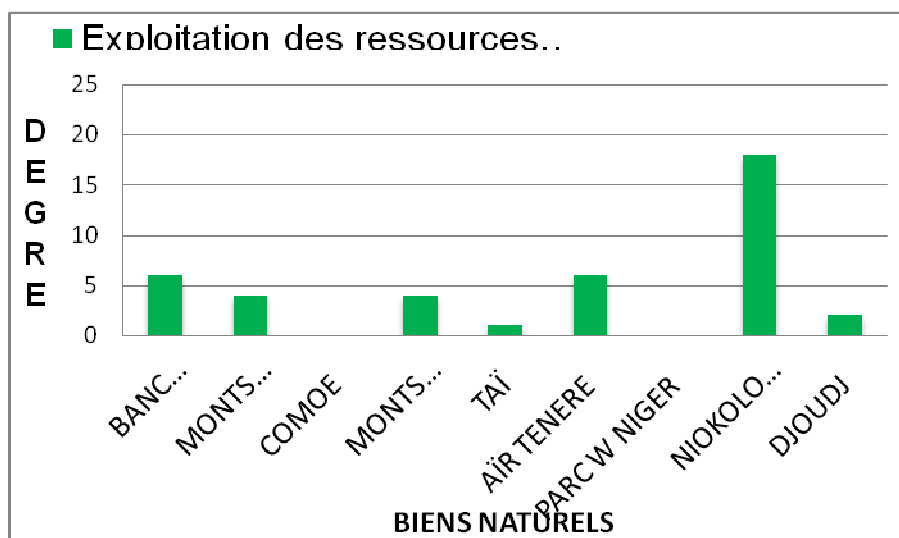


Figure 5: exploitation des ressources forestières

Cette pression, analysée depuis ces cinq dernières années, existe au niveau de tous les biens naturels, à l'exception des Parcs Nationaux de la Comoé et du « W » Niger. Elle est très importante au Parc National du Niokolo koba et porte principalement sur le rônier. Au niveau du Parc National du Banc d'Arguin, cette pression caractérisée par la coupe de ligneux, a diminué légèrement, son ampleur est localisée (< 5 % de sa superficie), son impact est élevé. A la réserve naturelle du mont nimba de la Guinée, cette pression porte sur la collecte des produits forestiers non ligneux, elle est restée constante, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le court terme. Au niveau de la réserve d'Aïr-Ténéré, l'exploitation des ressources forestières a fortement augmenté, son ampleur est répandue (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le court terme (< 5 ans). Au Parc National de Taï, cette pression est caractérisée par le prélèvement de produits non ligneux, elle est restée constante, son ampleur localisée (< 5 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (< 5ans). Au Parc National des oiseaux du Djoudj, elle a légèrement diminué, son ampleur localisée, (< 5 % de sa superficie), son impact s'étend sur le court terme (< 5ans).

■ Modification du milieu :

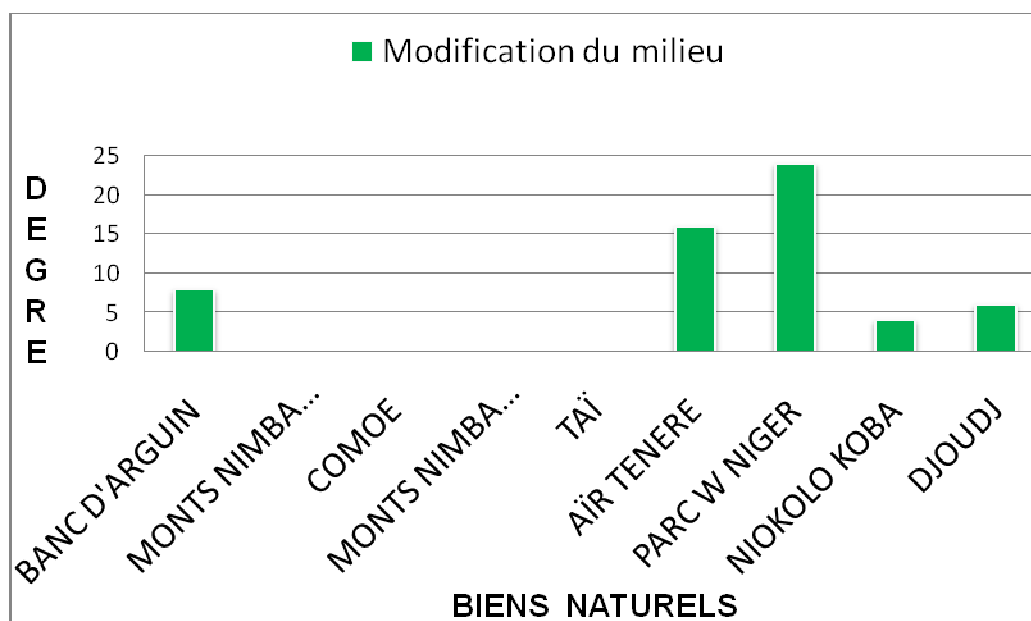


Figure 6: Modification du milieu

Cette pression analysée depuis ces cinq dernières années est constituée par l'ensemble des actions anthropiques ou naturelles, qui ont un impact sur l'intégrité du biotope par exemple les feux de brousse et la prolifération des plantes envahissantes. Elle est présente au Banc d'Arguin où elle est caractérisée par l'érosion côtière ; elle a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Au niveau de la réserve d'Aïr-Ténéré, elle se manifeste par l'érosion hydrique et éolienne, et la pollution liée aux activités minières, elle a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact est modéré, sa durée permanente (> 100 ans). Au « W » Niger cette pression est due à l'ensablement des points d'eau, elle a augmenté fortement, son ampleur est partout (>50%), son impact élevé, sa durée s'étend sur le moyen terme (5- 20 ans). Au Niokolo Koba, caractérisée par la prolifération *Mimosa pigra* et de *Mitragina inermis* autour des mares, elle a augmenté légèrement, son ampleur est localisé, (<5 %), son impact modéré, et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Au Djoudj, elle se manifeste par la prolifération du *Typha australis*, elle a augmenté légèrement, son ampleur est localisée (<5 %), son impact élevé et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Cette pression est absente au niveau des réserves naturelles du mont Nimba de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, et des Parcs Nationaux de Taï et de la Comoé.

Impacts humains directs :

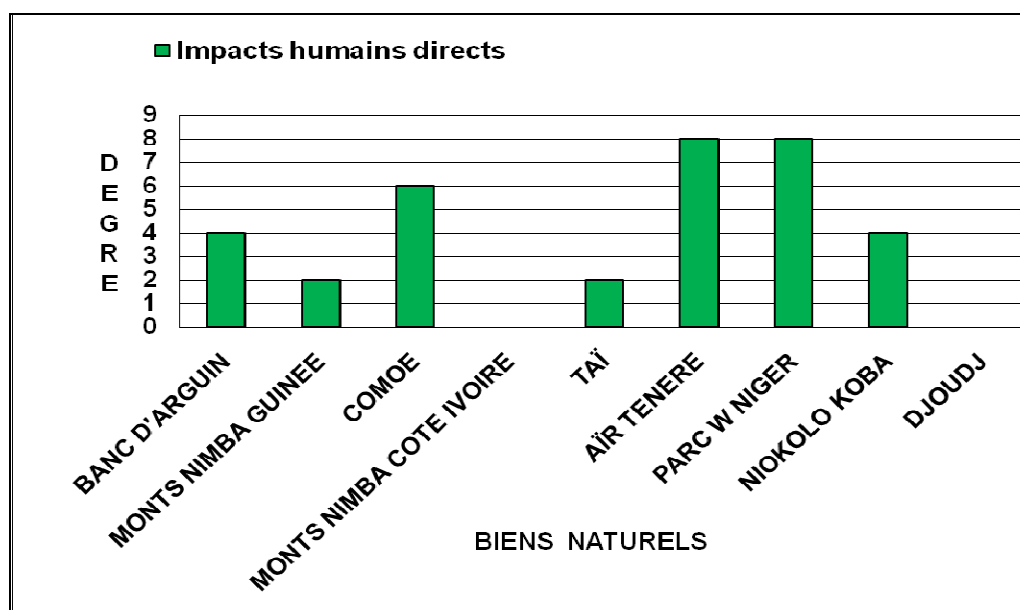


Figure 7: Impacts humains directs

Cette pression analysée depuis ces cinq dernières années est présente au niveau de tous les biens naturels Ouest Africaine à l'exception de la Réserve Naturelle du Mont Nimba en Côte d'Ivoire et du Parc National de Djoudj.

Au Banc d'Arguin, elle est caractérisée par le tourisme (piétinement de la végétation, disparition de la flore) et la pression démographique (habitations dans le site). Elle est restée constante, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère, et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle du Mont Nimba Guinée, cette pression est caractérisée par les activités minières à l'intérieur du site, elle a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (< 5 ans). Au Parc National de la Comoé, l'impact humain direct a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le court terme (< 5ans). Au Parc National de Taï, cette pression est caractérisée par l'orpaillage et le défrichement à des fins agricoles, elle est restée constante, son ampleur est localisé (<5% de sa superficie), son impact est modéré et s'étend sur le court terme (< 5ans). A la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, cette pression a augmenté fortement, son ampleur est localisée (<5 % de sa superficie) son impact modéré et sa durée s'étend sur le court terme (< 5 ans). Au Parc National du « W » Niger, cette pression caractérisée par des feux de brousse incontrôlés, a augmenté fortement, son ampleur est

éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Au Parc National du Niokolo koba, cette pression se manifeste par des feux de brousse et la route nationale n°7 qui traverse le parc et entraîne ainsi, beaucoup de mortalité d'animaux, tués par les véhicules. Elle a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le court terme (< 5ans).

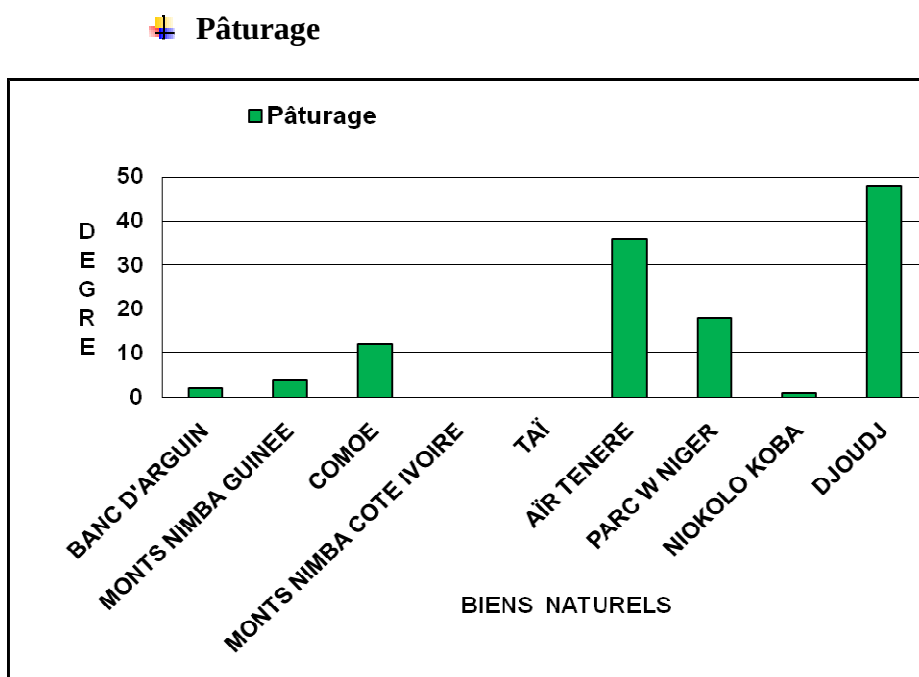


Figure 8 : Pâturage

Cette pression est présente au niveau de tous ces biens naturels à l'exception du Parc National de Taï et de la Réserve Naturelle du mont Nimba en Côte d'Ivoire, ceci est lié au fait que ces derniers se trouvent dans des pays d'où l'élevage bovins et de petits ruminants jouent un rôle très important dans l'économie nationale. Elle est analysée depuis ces cinq dernières années et caractérisée au niveau de toutes ces aires protégées par la divagation du bétail et la transhumance nationale et transfrontalière.

Au Parc National du Banc d'Arguin, cette pression a diminué fortement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (<5ans).

Au niveau de la Réserve Naturelle du mont Nimba en Guinée, cette pression a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le court terme. Au Parc National de la Comoé, elle a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact élevé, et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, elle a augmenté fortement, son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact est élevé et sa durée permanente (> 100 ans). Au Parc National du « W » Niger, cette pression a diminué légèrement, son

ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans). Au Parc National du Niokolo koba, elle est restée constante, son ampleur est localisée (<5 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (< 5 ans). Au Parc National du Djoudj, cette pression a augmenté fortement, son ampleur est partout (>50% de sa superficie), son impact sévère, et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans).

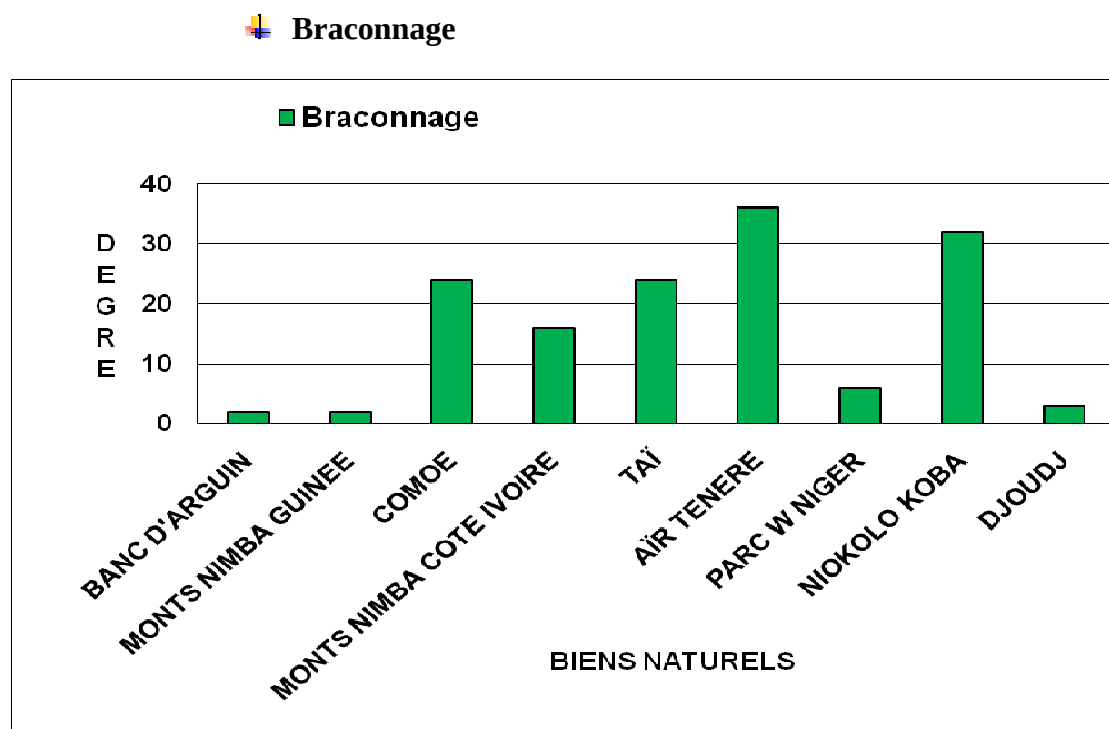


Figure 9: Braconnage

La pression braconnage est présente au niveau de tous les biens naturels ouest africains, mais à des proportions différentes. Elle est analysée depuis les cinq dernières années. Au Banc d'Arguin, elle porte sur la pêche illégale, elle est restée constante, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme. Aux monts Nimba Guinée, elle est caractérisée par la chasse illégale de la grande et moyenne faune, elle a diminué fortement, son ampleur est localisée (<5 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (< 5 ans). Au Parc National de la Comoé, elle se manifeste par la chasse illégale de la grande et moyenne faune et la pêche illégale, elle a augmenté fortement, son ampleur est partout (>50% de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle du Mont Nimba de la Côte d'Ivoire, elle se manifeste par la chasse traditionnelle, elle a augmenté légèrement, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré, et sa durée permanente (> 100 ans). Au Parc National de Taï, cette pression porte sur la chasse et la pêche illégale, elle

est restée constante, son ampleur est partout ($>50\%$ de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, cette pression a augmenté fortement, son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact, élevé et sa durée est permanente (> 100 ans). Au Parc National du « w » Niger, cette pression porte sur la chasse et la pêche illégales, elle a diminué légèrement, son ampleur est localisée ($<5\%$), son impact modéré et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans). Au Niokolo Koba, elle porte également sur la chasse et la pêche illégales, elle est restée constante, son ampleur est partout ($>50\%$ de sa superficie), son impact sévère, et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Au Parc National du Djoudj, elle est caractérisée par la pêche illégale, elle a diminué légèrement, son ampleur est localisée ($<5\%$ de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans).

Pressions cumulées

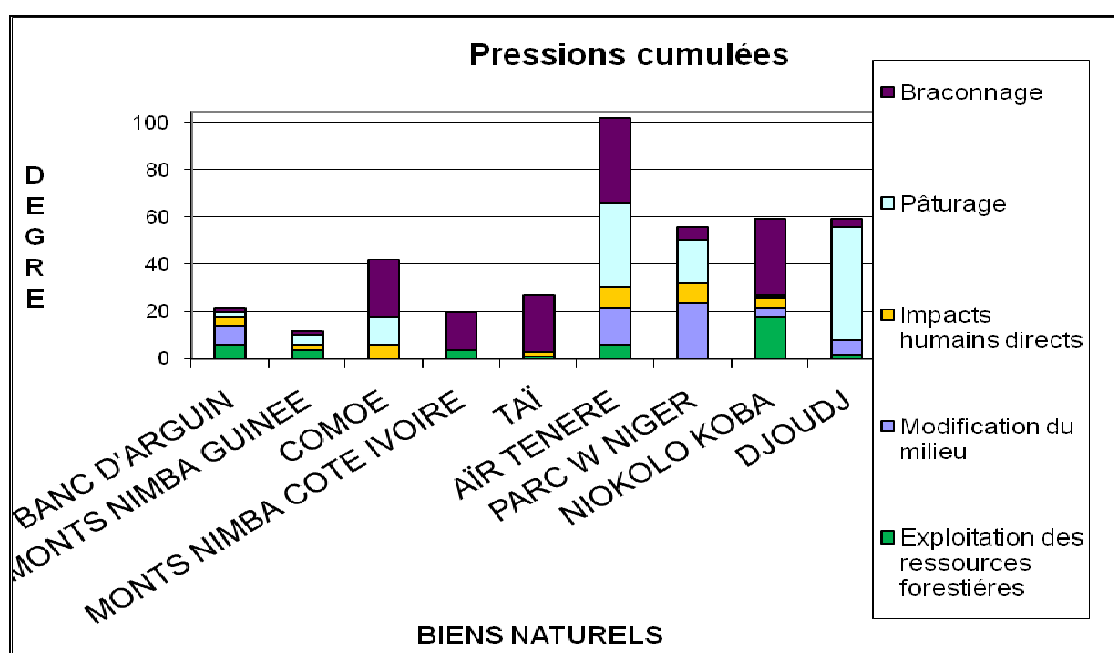


Figure 10: pressions cumulées

L'analyse du graphique des pressions cumulées, montre que le braconnage est la principale pression au niveau de la Comoé, du Mont Nimba Côte d'Ivoire, de Taï, d'Aïr-Ténéré et Niokolo koba. Ce braconnage permanent dans ces sites serait le résultat d'une paupérisation des populations locales et un faible niveau de prise en compte de leurs besoins socioéconomiques. Le pâturage est également une pression inquiétante au niveau du Djoudj, Comoé, « W » Niger et dans une moindre mesure au Niokolo. Cette pression s'expliquerait par le fait que les meilleurs pâturages se trouvent dans les aires protégées, mais aussi par le

système d'élevage en Afrique de l'Ouest, caractérisé par la transhumance nationale et transfrontière. Les impacts humains directs, la modification du milieu et l'exploitation des ressources forestières sont présents dans presque tous les sites à des degrés divers. En effet, la modification du milieu est plus importante au W et à l'Aïr-Ténéré. Le Banc d'Arguin et le mont Nimba Guinée subissent beaucoup moins de pressions que les autres sites.

3.2.4 Menaces au niveau des biens naturels

Les menaces sont des pressions potentielles ou imminentes qui ont déjà ou qui risquent d'avoir un impact préjudiciable à l'avenir. Les différentes menaces identifiées au niveau des biens naturels ouest africains sont : la modification du milieu, la pression démographique et la pollution. L'analyse de ces menaces a été faite sur leur probabilité d'occurrence et leur gravité dans les cinq prochaines années.

Modification du milieu :

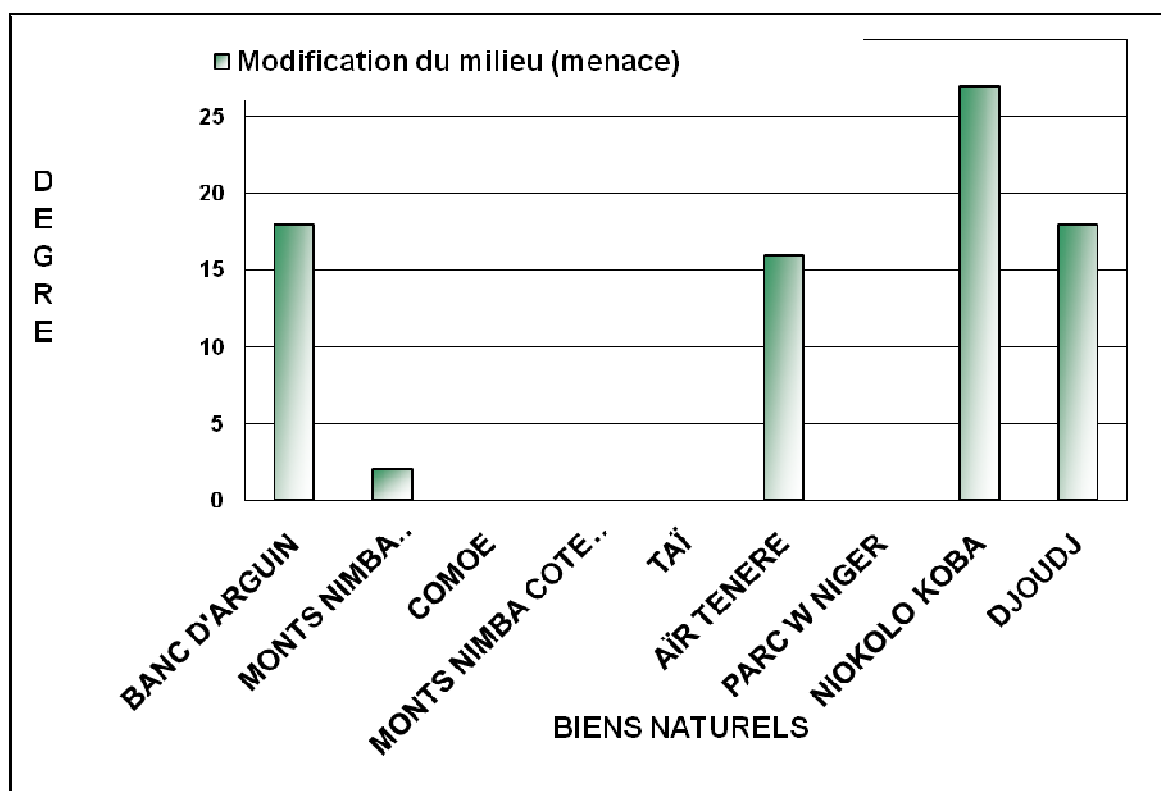


Figure 11: Modification du milieu (menace)

Sur les 09 biens naturels de l'Afrique de l'Ouest, seuls 04 ne subissent pas cette menace il s'agit des Parcs Nationaux de la Comoé, Taï, « W » Niger et de la Réserve Naturelle du Mont Nimba de la Côte d'Ivoire. Au Banc d'Arguin, cette menace est caractérisée par la pêche industrielle, les infrastructures portuaires, le projet de construction d'un aéroport international

la route Nouakchot- Nouadibou, cette menace est moyenne, son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle du Mont Nimba de la Guinée, elle se manifeste par la mise en place d'infrastructures routière et minière, cette menace est moyenne, son ampleur localisée (<5 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée s'étend sur le court terme (<5 ans). A la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, elle est caractérisée par l'érosion hydrique et éolienne, la sécheresse et les plantes envahissantes, elle est moyenne, son ampleur éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré et sa durée permanente (> 100 ans). Au Parc National du Niokolo koba, elle se manifeste par le projet de construction du barrage de Sambagalo sur le fleuve Gambie, cette menace est forte, son ampleur répandue (15-50% de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans).

Au Parc National du Djoudj, cette menace est caractérisée par la salinisation des terres, l'envahissement des plans d'eau par des végétaux aquatiques (à cause du barrage de Diama) et l'ensablement des plans d'eau, elle est très faible, mais son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact élevé et sa durée moyen terme (5-20 ans).



Pression démographique

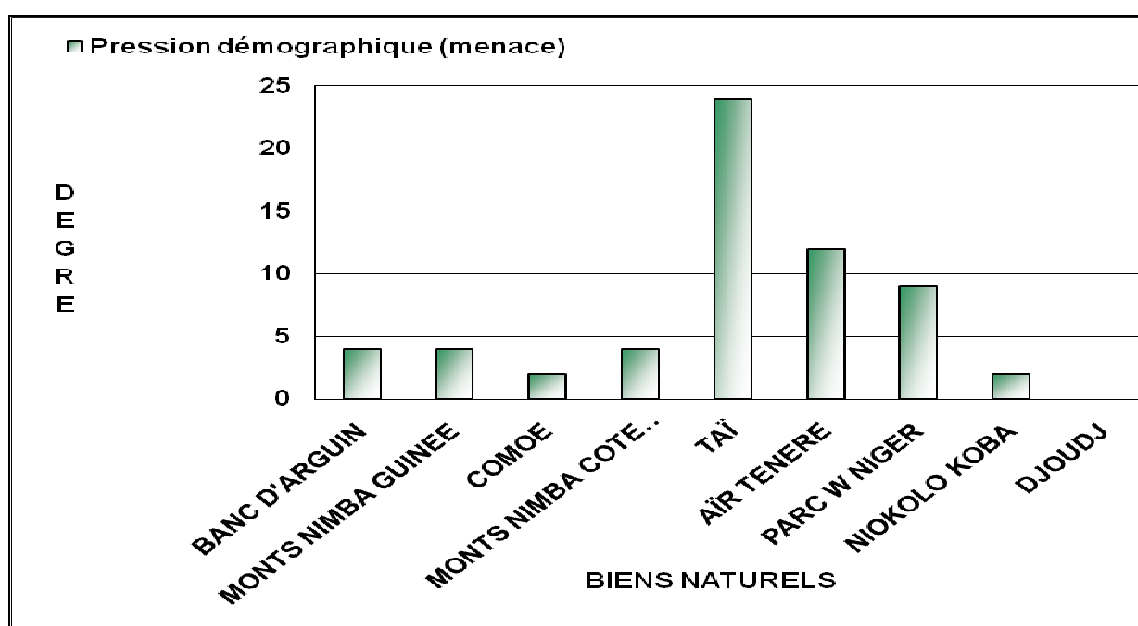


Figure 12: Pression démographique

Cette menace est caractérisée par l'installation de nouveaux villages autour de ces aires protégées du fait de la croissance démographique. A l'exception du Parc National du Djoudj, cette menace est présente au niveau de tous les biens naturels ouest africains. Au Parc National du Banc d'Arguin, elle est moyenne, son ampleur est

éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle du Mont Nimba Guinée, cette menace est moyenne, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact modéré, et sa durée s'étend sur le court terme (<5 ans). Au Parc National de la Comoé, elle est faible, son ampleur éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (<5 ans). A la Réserve Naturelle du Mont Nimba de la côte d'Ivoire, cette menace est très faible, son ampleur est localisée (<5 % de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Au Parc National de Taï, elle est forte, son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact élevé, et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). A la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, cette menace est forte, son ampleur localisée (<5 % de sa superficie), son impact élevé et sa durée permanente (> 100 ans). Au Parc National du « W » Niger, elle est forte, son ampleur localisée (<5 % de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans). Au Parc National du Niokolo koba, cette menace est moyenne, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (<5 ans).

Pollution

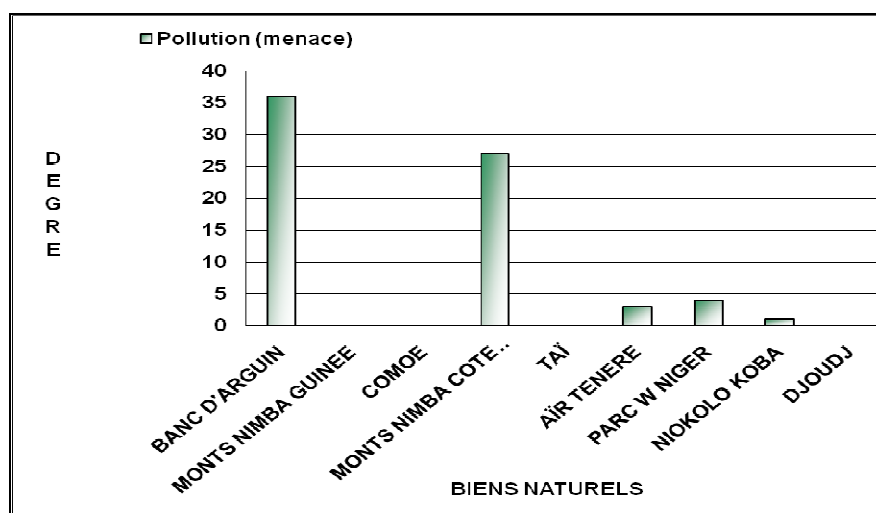


Figure 13: Pollution

La pollution est une menace présente au niveau de tous les sites du patrimoine mondial naturel de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception des parcs nationaux de la Comoé, Taï, Djoudj et de la Réserve Naturelle du Mont Nimba de la Guinée. En effet, au niveau du Banc d'Arguin, cette menace est caractérisée par les prospections pétrolière et minière, elle est moyenne, son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact sévère et sa durée s'étend sur le

long terme (20-100 ans). A la Réserve Naturelle du Mont Nimba de la Côte d'Ivoire, elle se manifeste par l'exploration minière, cette menace y est moyenne, son ampleur est répandue (15-50% de sa superficie), son impact élevé et sa durée s'étend sur le long terme (20-100 ans). A la Réserve Naturelle d'Aïr-Ténéré, la pollution est caractérisée par la prospection l'exploitation minière, elle est moyenne, son ampleur est localisée (<5 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'installe dans le long terme (20-100 ans). Au Parc National du « W » Niger, elle se manifeste par les déchets plastiques et les décharges d'ordures, elle est très faible, son ampleur est éparse (5-15 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le moyen terme (5-20 ans). Au Parc National du Niokolo koba, cette menace est caractérisée par l'exploitation et la prospection minière avec l'utilisation importante de cyanure qui pourrait polluer les eaux du parc, et la pollution sonore due au bruit des gros engins d'extraction de minerais , elle est faible, son ampleur est localisée (<5 % de sa superficie), son impact peu sévère et sa durée s'étend sur le court terme (< 5ans).

■ ■ ■ Menaces cumulées

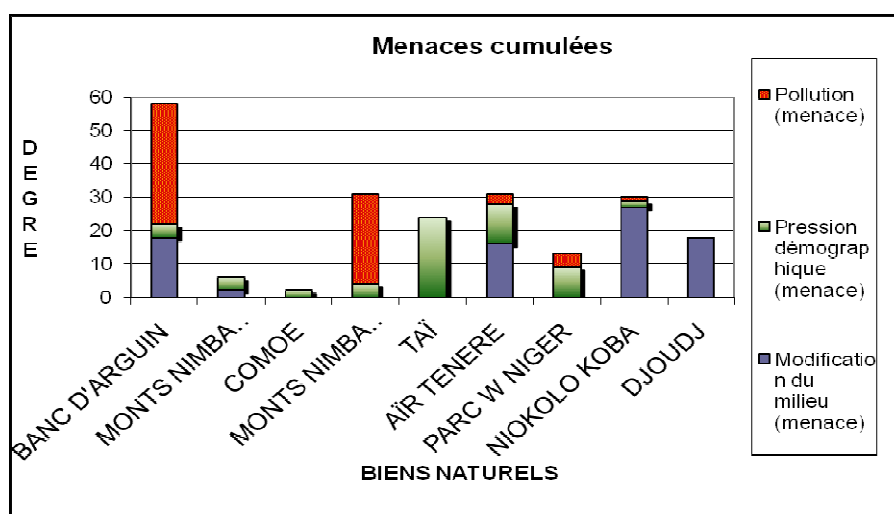


Figure 14: Menaces cumulées

La pollution et la modification du milieu sont les menaces es mieux partagées au niveau de ces biens naturels, avec une proportion plus importante de la pollution au Banc d'Arguin et au Mont Nimba Côte d'Ivoire à cause des projets d'exploitation minière et pétrolière. Le Parc National de Taï, n'est concerné que par la pression démographique, il en est presque de même pour le « W » Niger, alors que cette même pression est très négligeable au niveau du Mont Nimba Guinée et de la Comoé. A l'Aïr-Ténéré, la pression démographique et la modification du milieu restent les principales menaces. Au Niokolo koba et au Djoudj, la menace

principale demeure la modification du milieu à cause de l'effet envahissant des végétaux (*Mimosa pigra* et *Typha australis*)

4. Synthèse des Résultats

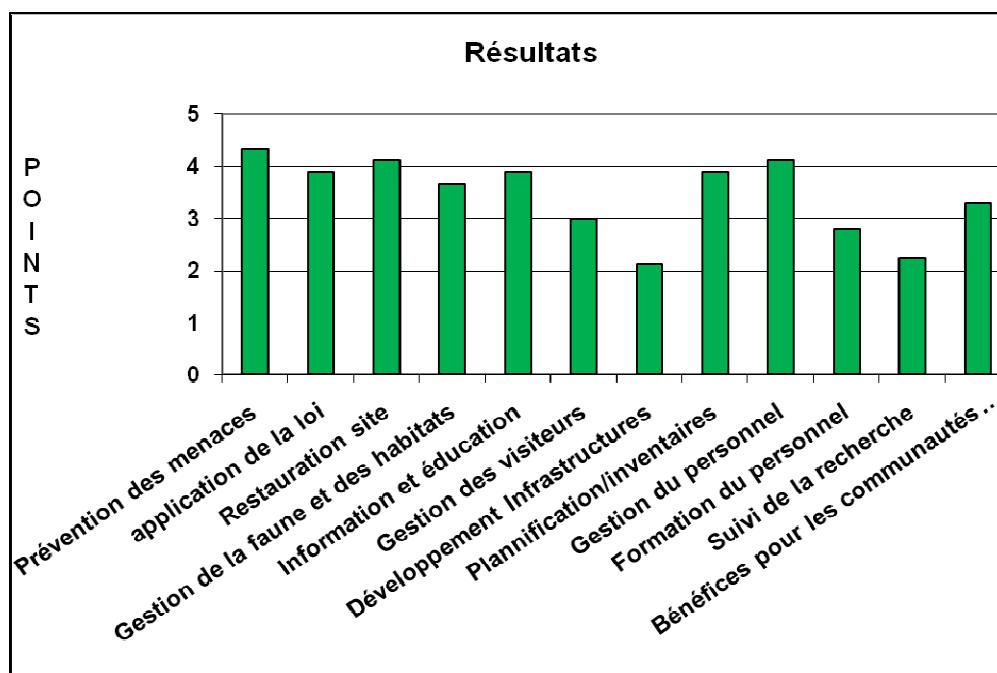


Figure 15: Résultats

Les résultats sur les deux dernières années sont très variables d'une aire protégée à une autre. Ils sont relativement bons au Banc d'Arguin et à Taï, moyen à faible dans les autres.

En effet, l'identification et la prévention des pressions et menaces sont bien réalisées à Taï ; suite à une étude sur la répartition du braconnage, le dispositif de surveillance a été renforcé avec l'appui de la brigade mobile et une stratégie de récupération des zones cultivées par les populations a été bien réussie après des séances de sensibilisation régulières sur le terrain. Il en est de même au niveau du Banc d'Arguin, où une sensibilisation des acteurs susceptibles de menacer le site a été bien menée, le système de surveillance du parc par rapport à la pêche illégale est renforcé et un Lobbying a été mis en place pour la non-attribution des blocs retenus dans le parc à des fins d'exploration pétrolière. Concernant les autres aires protégées, les efforts consentis, ne sont pas à la hauteur des pressions et menaces qu'elles subissent. Malgré les nombreux délinquants appréhendés, l'application de la loi pose encore d'énormes problèmes au niveau de tous les sites car les délits commis dans les aires protégées sont toujours considérés comme mineurs. La restauration des sites est souvent privilégiée à celle

de l'habitat de la faune, seuls les postes de gardes des agents et les bureaux des gestionnaires sont périodiquement réhabilités. Beaucoup d'efforts de sensibilisation des communautés locales sont consentis au niveau des sites, mais leurs impacts sont encore mitigés, car les pressions sur les ressources ne cessent d'augmenter. Dans la plupart de ces aires protégées, il existe une structure d'accueil des touristes et des visiteurs. Cependant, les différents services offerts et les infrastructures d'accueil ne sont pas encore à la hauteur des attentes de ces clients. La planification des inventaires et la gestion du personnel ont été réalisées, mais ils ne sont pas souvent évalués en vue de définir de nouvelles orientations de gestion. Le renforcement des capacités du personnel existe mais il n'est souvent pas basé sur un plan de formation clair, prenant en compte les besoins réels de formation. En effet, la formation est le plus souvent limitée aux cadres, alors que le besoin est plus pressant au niveau des hommes de terrain. Beaucoup de travaux de recherches ont été menés dans ces sites, mais la valorisation des résultats est encore très faible voir inexistante. Des bénéfices pour les communautés locales existent dans la plupart des aires protégées, surtout au niveau du Banc d'Arguin avec les Imraghens, au Djoudj où les recettes des ballades fluviales sont entièrement versées aux populations locales, il en est de même au W où la moitié des recettes touristiques sont également versées aux populations locales.

A la lumière de l'analyse des résultats de l'efficacité de gestion de ces biens naturels, nous constatons que ces aires protégées disposent encore des atouts sur le plan de la diversité biologique et socioéconomique, même s'il est important de s'inquiéter sur la diminution drastique des populations de faune et la dégradation des habitats. En termes de faiblesse nous avons noté à l'exception du Banc d'Arguin et de Taï, une quasi absence de système de gestion adaptative, permettant une prévention des nombreuses pressions et menaces auxquelles ces aires protégées sont confrontées. En effet, pour la plupart de ces sites, la gestion n'est basée sur aucun outil fiable qui permettrait d'évaluer la pertinence et l'efficacité des modes de gestion actuels. Ainsi, il est pertinent de se poser la question de savoir ce que le label patrimoine mondial a réellement apporté à ces biens naturels ?

5. Forces et faiblesses du label PATRIMOINE MONDIAL en termes de gestion des biens naturels

En termes de gestion, les biens naturels du patrimoine mondial ouest africain, présentent des forces et des faiblesses notées par les gestionnaires. Ces dernières sont répertoriées dans le tableau ci après et seraient peut être liées à leur statut de bien naturel du patrimoine mondial.

Tableau 4: forces et faiblesses du label Patrimoine Mondial identifiées par les gestionnaires des 9 Biens Naturels au cours du RAPPAM

Points forts	Points faibles
Appui technique ayant permis d'élaborer le plan de gestion	Absence de diffusion de l'information par les points focaux sur les modalités d'accès au fonds du Patrimoine Mondial ; lourdeur des procédures
Mise à disposition de fonds qui ont permis de mettre en œuvre le plan de gestion, moyens	Insuffisance du suivi des rapports d'évaluation qui remontent du terrain.
Apporte une promotion touristique pour le site et attire des partenaires de recherche scientifique	Manque de lobbying du label patrimoine mondial en cas d'instabilité
Apport des outils modernes de gestion	Manque d'information sur les procédures d'assistance et de formation
Valorise le site au niveau international	Le choix des points focaux n'est pas fait de manière pertinente ce ne sont pas des hommes de terrain
Renforce la protection du site en cas de situation instable ex exploitation minière lobbying	Mesures d'accompagnement insuffisantes lors qu'un site est inscrit en péril (mesures d'urgence)
Appui sur l'aspect recherche scientifique	Manque de suivi des financements octroyés par le comité du patrimoine mondial
Renforce le statut juridique du bien	Manque d'accessibilité des financements pour les acteurs de terrain, ong etc
Facilite la recherche de financements	
Permet d'harmoniser les modes de gestions des sites naturels	
Permet le suivi réactif des sites, recommandation pour les gestionnaires	

L'analyse de ces points forts et faibles du label patrimoine mondial nous incite à identifier ceux qui sont vraiment imputables au patrimoine mondial et ceux liés aux modes de gestion actuel de ces biens. En effet, les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial bénéficient aussi de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion qui définissent des mesures de préservation et des mécanismes de suivi adéquats. Par ailleurs, chaque année, environ trois millions de dollars EU sont alloués pour aider des Etats parties à identifier, préserver et promouvoir des sites du patrimoine mondial. De plus, l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial entraîne une plus grande sensibilisation du public au site et à ses valeurs

exceptionnelles, ce qui renforce les activités touristiques sur ce site, bien planifiées et organisées conformément aux principes du tourisme durable, peuvent être une source majeure de fonds pour le site et l'économie locale. Néanmoins, force est de constater que ces appuis ne sont pas du tout proportionnels aux besoins réels et pressants de ces biens vu leur état de dégradation avancée. Par contre, le déficit d'information lié à l'inaction des points focaux, l'insuffisance ou l'absence de suivi des recommandations des missions de suivi des organisations consultatives (UICN et ICOMOS) et la méconnaissance des procédures pour accéder au fonds du patrimoine mondial, sont imputables aux Etats parties qui n'ont pas mis en place un mécanisme de coordination et de diffusion de toutes les informations pertinentes, conformément à leurs obligations d'Etats Parties.

Recommandations

L'identification des forces et faiblesses du mode de gestion des biens du patrimoine mondial de l'Afrique de l'Ouest ont permis aux gestionnaires de formuler les recommandations suivantes :

1. Mise en place d'un réseau fonctionnel des gestionnaires de biens naturels du Patrimoine Mondial de l'Afrique de l'ouest (géré par un coordonnateur qui anime et diffuse les informations, plate forme d'échanges) ;
2. Diffusion et partage de l'information (création d'un site web) ;
3. Désignation d'un répondant au niveau des sites de biens naturels
4. Renforcement de capacités de gestionnaires en fonction des besoins des sites (vulgarisation des outils EOH, METT, RAPPAM, formations ciblées selon les objectifs des sites) ;
5. Renforcement de l'appui matériel et financier pour une gestion efficace des sites ;
6. Faire un plaidoyer (sensibiliser l'opinion internationale) pour la protection des sites du patrimoine mondial en péril et en zones d'instabilité ;
7. Création d'un mécanisme de collaboration entre le réseau des biens naturels et les autres institutions internationales.
8. Pour répondre aux problèmes de représentativité des sites en fonction des écosystèmes, il faut inscrire d'autres sites sur la liste des sites du Patrimoine Mondial ;
9. Mise en place de mécanismes pour que les fonds du Label Patrimoine Mondial soit accessible aux acteurs de terrain (gestionnaires et ong)

Suite aux résultats de l'analyse de l'efficacité de gestion des biens naturels ouest africains, nous pouvons dire que ces recommandations, pour la plupart, sont en phase avec les difficultés actuelles de ces biens. Cependant, ne faudrait-il pas là aussi, bien identifier celles qui sont destinées aux Etats Parties et celles qui devraient être adressées au comité du patrimoine Mondial ? A cet effet, nous pensons que ce comité devrait mener des actions plus hardies à la réhabilitation des biens naturels de façon générale, mais surtout mettre en place, de concert avec les missions de maintien de la paix de l'ONU, un mécanisme de protection d'urgence des biens naturels en péril et ceux situés en zone de conflits (**Comoé, Monts Nimba Côte d'Ivoire et Guinée, Aïr-Ténéré**). Par ailleurs, veiller à l'actualisation des plans de gestion de ces sites et les inciter à mettre en œuvre des outils modernes de gestion conformes à leur statut de biens internationaux. Par ailleurs, le comité devrait privilégier la mise en œuvre d'études thématiques dans ces biens naturels, visant à restaurer leur valeur universelle exceptionnelle. Mais également, pour une meilleure mise en œuvre de la convention, le renforcement des capacités des Etats parties par des interventions plus régulières des organisations consultatives (UICN, ICOMOS) est nécessaire. Et enfin, le comité doit se préoccuper d'avantage des impacts du changement climatique sur les biens naturels.

Concernant les Etats Parties, ils doivent améliorer la qualité des plans de gestion en s'inspirant des exemples de meilleures pratiques existants, comme ceux de l'UICN/CMAP relatifs à la planification de la gestion, mettre en place un mécanisme de financement durable des aires protégées en utilisant les biens du patrimoine mondial pour encourager un soutien plus large à la conservation du patrimoine naturel ; renforcer les cadres juridique et institutionnel existant pour protéger d'avantage ces biens contre les méfaits des industries extractives et enfin, intégrer les évaluations de l'efficacité de la gestion de ces biens dans leur cycle de gestion, notamment l'utilisation de l'outil Enhancing Our Heritage (EOH).

Conclusion et Perspectives

De nos jours, plus de la moitié des biens naturels du patrimoine mondial ouest africain sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril du fait, d'une part, des nombreuses pressions et menaces qui pèsent sur eux et, d'autre part, de l'absence d'un système de gestion adaptative, permettant de sauvegarder leur valeur universelle exceptionnelle. Ces insuffisances sont nettement ressorties dans la présente évaluation de l'efficacité de gestion de ces biens naturels. Ainsi, il semble impératif que tous les acteurs de la convention du patrimoine mondial mettent en place une stratégie de réhabilitation et de protection réelle de ces biens naturels. Cette stratégie pour être efficace, devrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme de financement durable, à un renforcement de la protection juridique de ces sites contre les agressions de l'agro-business, à un renforcement des capacités des Etats parties dans la mise œuvre de la convention et enfin à la mise en œuvre effective de l'outil EOH au niveau de tous ces biens du patrimoine mondial naturel de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, du fait que la plupart des biens naturels de l'Afrique de l'Ouest sont également réserves du programme Man And Biosphere (MAB) de l'UNESCO, il est nécessaire que ces deux instruments de conservation mettent en place une collaboration plus stratégique et une meilleure coordination de leurs activités sur ces sites. Cette synergie qui doit également s'élargir entre la convention du patrimoine mondial et ses « jumelles » (conventions : CDB, RAMSAR, CITES, CMS) permettra de potentialiser et de mettre au point les complémentarités de ces différents Accords Environnementaux Multilatéraux (AEM), au bénéfice de ces biens naturels ouest africains et des communautés locales. En définitive, les Etats parties qui hébergent ces biens naturels, doivent mener un plaidoyer fort auprès des structures telle que l'Union Africaine, pour la mise en place d'une stratégie sous régionale de conservation des aires protégées et particulièrement celles bénéficiant d'une reconnaissance internationale.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Francis Lauginie, 2007** : Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire, 668 pages
2. **Julien Panchout, 2009** : Pourquoi évaluer périodiquement l'efficacité de gestion dans les aires protégées, [On line, URL : [http:// www.rapac.org](http://www.rapac.org)].
3. **OECD, 2009** : zones écologiques en Afrique de l'Ouest, [On line, URL : [http:// www.oecd.org](http://www.oecd.org)].
4. **UICN, 2008** : Lignes Directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées N° 14, 105p, [On line, URL : [http:// www.iucn.org](http://www.iucn.org)].
5. **UICN, 2009** : Lignes Directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, 96p, [On line, URL : [http:// www.iucn.org](http://www.iucn.org)].
6. **UICN-PACO 2007** : Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées de Côte d'Ivoire, 44 pages, [On line, URL : [http:// www.papaco.org](http://www.papaco.org)].
7. **UICN-PACO 2008** : Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées de Guinée Conakry, 58 pages, [On line, URL : [http:// www.papaco.org](http://www.papaco.org)].
8. **UICN-PACO 2007**: Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées de la Mauritanie, 41 pages, [On line, URL : [http:// www.papaco.org](http://www.papaco.org)].
9. **UNESCO 2007**: Défis pour le millénaire, 200 pages, [On line, URL : [http:// www.unesco.org](http://www.unesco.org)].
10. **UNESCO, 1972** : Textes fondamentaux de la convention du patrimoine mondial, 239p,
11. **UNESCO, 2003** : Rapport périodique Afrique (2002), 78 pages
12. **UNESCO, 2008** : Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, 180 pages, [On line, URL : [http:// www.unesco.org](http://www.unesco.org)].
13. **UNESCO, 2008**: revue Patrimoine Mondial N° 49, 107p,
14. **UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial 2008** : Trousse d'information sur le Patrimoine Mondial, 32p, [On line, URL : [http:// www.unesco.org](http://www.unesco.org)].
15. **UNESCO, 2008** : Business Planning for Natural World Heritage Sites, 90 pages
16. **WWWF, 2005** : Comment rendre compte des avancements dans les sites des aires protégées, 18 pages, [On line, URL : [http:// www.panda.org](http://www.panda.org)].
17. **WWWF, 2005**: RAPPAM, Methodology, [On line, URL: [http:// www.panda.org](http://www.panda.org)].

ANNEXES

ANNEXE 1: Questionnaire RAPPAM Patrimoine Mondial

**METHODE D'EVALUATION RAPIDE ET D'ETABLISSEMENT
DES PRIORITES DE GESTION DES BIENS NATURELS DU PATRIMOINE
MONDIAL DE L'UNESCO (RAPPAM)**

FORMULAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Pays

a.) Nom du bien naturel (BN)

b.) Date de création :

c.) Catégorie UICN :

- Date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial

- Autres labels

d.) Surface du BN :

e.) Nom de la personne répondant au questionnaire :

f.) Date de l'enquête :

g) Principaux objectifs de gestion :

h.) Activités cruciales pour le BN :

i) Budget annuel (actuel et dans le passé). Si possible préciser l'historique des sources de financement dans les 5 dernières années (Etat, bailleurs) :

i. Autres :

2. Pressions et menaces

Pression 1 :

Depuis les 5 dernières années, cette pression a :

Depuis les 5 dernières années, la gravité de cette pression a été :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ augmenté fortement			
☐ augmenté légèrement	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanente (> 100 ans)
☐ est restée constante	☐ répandue (15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ diminué légèrement	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ diminué fortement	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Pression 2 :

Depuis les 5 dernières années, cette pression a :

Depuis les 5 dernières années, la gravité de cette pression a été :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ augmenté fortement			
☐ augmenté légèrement	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanente (> 100 ans)
☐ est restée constante	☐ répandue (15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ diminué légèrement	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ diminué fortement	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Pressions 3 :

Depuis les 5 dernières années, cette pression a :

Depuis les 5 dernières années, la gravité de cette pression a été :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ augmenté fortement			
☐ augmenté légèrement	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanente (> 100 ans)
☐ est restée constante	☐ répandue (15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ diminué légèrement	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ diminué fortement	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Pression 4 :

Depuis les 5 dernières années, cette pression a :

Depuis les 5 dernières années, la gravité de cette pression a été :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ augmenté fortement			
☐ augmenté légèrement	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanente (> 100 ans)
☐ est restée constante	☐ répandue (15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ diminué légèrement	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ diminué fortement	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Pression 5 :

Depuis les 5 dernières années, cette pression a :

Depuis les 5 dernières années, la gravité de cette pression a été :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ augmenté fortement			
☐ augmenté légèrement	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanente (> 100 ans)
☐ est restée constante	☐ répandue (15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ diminué légèrement	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ diminué fortement	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Menace 1 :

La probabilité d'occurrence de la menace au cours des 5 prochaines années est :

Dans les 5 prochaines années, la gravité de cette menace est susceptible d'être :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ très forte			
☐ forte	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanent (> 100 ans)
☐ moyenne	☐ répandue(15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ faible	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ très faible	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Menace 2 :

La probabilité d'occurrence de la menace au cours des 5 prochaines années est :

Dans les 5 prochaines années, la gravité de cette menace est susceptible d'être :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ très forte			
☐ forte	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanent (> 100 ans)
☐ moyenne	☐ répandue (15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ faible	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ très faible	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Menace 3 :

La probabilité d'occurrence de la menace au cours des 5 prochaines années est :

Dans les 5 prochaines années, la gravité de cette menace est susceptible d'être :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ très forte			
☐ forte	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanent (> 100 ans)
☐ moyenne	☐ répandue(15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ faible	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ très faible	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

Menace 4 :

La probabilité d'occurrence de la menace au cours des 5 prochaines années est :

Dans les 5 prochaines années, la gravité de cette menace est susceptible d'être :

	<u>Ampleur :</u>	<u>Impact :</u>	<u>Durée :</u>
☐ très forte			
☐ forte	☐ partout (>50%)	☐ sévère	☐ permanent (> 100 ans)
☐ moyenne	☐ répandue(15-50%)	☐ élevé	☐ long terme (20-100 ans)
☐ faible	☐ éparse (5-15 %)	☐ modéré	☐ moyen terme (5-20 ans)
☐ très faible	☐ localisée (<5 %)	☐ peu sévère	☐ court terme (<5 ans)

I. CONTEXTE

3. Importance biologique - Contexte

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Le BN comprend une ou des espèces rares, menacées ou en danger au niveau local, régional ou national	
				b) Le BN possède un haut niveau de diversité biologique	
				c) Le BN possède une ou des espèces endémiques	
				d) Le BN possède un ou des écosystèmes menacés au niveau local, régional ou national	
				e) Le BN joue un rôle crucial pour le fonctionnement écologique (halte migratoire, habitat unique)	
				f) Le BN abrite toute la gamme de diversité floristique et faunistique associée aux types d'écosystèmes de la zone	
				g) Le BN contribue significativement à la représentativité du réseau (national) dont elle fait partie	
				h) Le BN abrite des populations viables minimales d'espèces remarquables (suffisantes pour assurer la pérennité)	
				i) La diversité structurelle actuelle du BN est proche de la diversité structurelle originelle	
				j) Le BN contient des écosystèmes prédominants dans le passé et qui ont fortement diminué aujourd'hui au niveau local, régional ou national	
				k) Le critère (X) est le seul qui a prévalu lors de l'inscription du BN sur la liste du patrimoine mondial	
				l) La valeur universelle exceptionnelle du Bien naturel est connue	
				m) L'état de conservation des espèces clés qui ont déterminé l'inscription du Bien est régulièrement évalué	

O = oui

P/O = plutôt oui

P/N = plutôt non

N = non

4. Importance socio-économique – Contexte

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Le BN est une importante source d'emploi (direct ou indirect) pour les communautés locales	
				b) Les communautés locales de l'AP dépendent des ressources de l'AP pour leur subsistance	
				b-bis) Les femmes et les jeunes tirent des revenus directs ou indirects de l'AP	
				c) Le BN procure aux communautés locales des possibilités de développement par l'usage durable des ressources	
				d) Le BN abrite des éléments d'importance religieuse ou spirituelle	
				e) Le BN abrite des éléments inhabituels d'importance esthétique	
				f) Le BN abrite des espèces de plantes de haute importance sociale, culturelle ou économique	
				g) Le BN abrite des espèces animales de haute importance sociale, culturelle ou économique	
				h) Le BN a une forte valeur récréative	
				i) Le BN contribue à produire des services et bénéfices significatifs pour les communautés locales (apport d'eau, prévention de la désertification)	
				j) Le BN a une forte valeur éducative et/ ou scientifique	

5. Vulnérabilité – Contexte

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Les activités illégales au sein du BN sont difficiles à surveiller	
				b) L'application de la loi est faible dans la région	
				c) Les pots de vin et la corruption sont fréquents dans la région	
				d) Le BN subit les conséquences d'agitations civiles et/ou de l'instabilité politique	
				e) Les pratiques culturelles, les croyances et usages traditionnels entrent en conflit avec les objectifs du BN	
				f) La valeur marchande des ressources du BN est importante	
				g) Le BN est facilement accessible pour des activités illégales	
				h) Il y a une forte demande pour la consommation ou la commercialisation des ressources vulnérables du BN	
				i) Le gestionnaire subit des pressions pour exploiter de manière excessive les ressources du BN	
				j) Le recrutement et le maintien des employés sont difficiles	

II. PLANIFICATION

6. Objectifs – Planification

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Les objectifs du BN permettent la protection et le maintien de la biodiversité.	
				b) Des objectifs spécifiques de conservation de la biodiversité sont clairement définis dans un plan ou programme.	
				c) Des objectifs spécifiques à l'amélioration du cadre de vie des populations sont clairement définis dans un plan ou programme.	
				d) Les méthodes et plans de gestion sont conformes aux objectifs du BN.	
				e) Les employés et administrateurs du BN comprennent clairement les objectifs, les pratiques, la politique et la réglementation de l'AP.	
				f) Les communautés locales soutiennent l'ensemble des objectifs du BN.	

7. Protection réglementaire- Planification

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Le BN a un statut de protection à long terme consigné par la loi.	
				b) Il n'existe plus de conflits non résolus sur la propriété des terres ou les droits d'utilisation ou encore sur l'existence de droits de passage, etc.	
				c) Les limites du BN sont adaptées à ses objectifs.	

				d) Les ressources financières et humaines sont suffisantes pour faire appliquer strictement toutes les réglementations à l'intérieur du BN .	
				e) Les conflits avec la communauté locale sont résolus de façon équitable et efficace.	

8. Conception du site et planification

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) L'emplacement du BN est judicieux et conforme à ses objectifs.	
				b) La taille et la configuration du BN optimisent la conservation de la biodiversité.	
				c) Le système de zonage du BN est adapté à ses objectifs.	
				d) L'utilisation des terres environnantes du BN permet une gestion effective du BN (zones tampons ou à faible activité...)	
				e) Le BN est reliée à une autre zone bien gérée et/ou protégée (corridor, contact direct...).	

III. MOYENS

9. Personnel – Moyens

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Le nombre de personnes employées est suffisant pour gérer efficacement le BN	
				b) Les membres du personnel ont les compétences nécessaires pour mener à bien les activités de gestion du BN	
				c) Les formations et opportunités de développement sont adaptées aux besoins du personnel	
				c bis) Le BN a déjà bénéficié d'une formation sur la convention du patrimoine mondial	
				d) La performance et le progrès du personnel par rapport aux objectifs sont régulièrement révisés	
				e) Les conditions d'emploi du personnel sont suffisantes pour maintenir un personnel de qualité (salaires, environnement...)	

10. Infrastructures - Moyens

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) Les infrastructures et les moyens de transport sont adéquats pour les activités de gestion.	
				b) Le matériel de terrain est approprié pour accomplir les activités principales de gestion.	
				c) Les locaux pour le personnel sont appropriés pour accomplir les activités principales de gestion.	
				d) L'entretien et le soin de l'équipement sont adéquats pour assurer leur utilisation à long terme.	
				e) Les installations pour les visiteurs (chemins, aires de camping, panneaux...) sont en rapport avec le niveau d'utilisation.	
				f) Il existe des moyens de communication adéquats entre le personnel de terrain et de bureau.	

11. Financements – Moyens

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Les financements des 5 dernières années ont permis de conduire correctement les activités principales de gestion.	
				b) Les financements des 3 prochaines années sont adéquats pour mener les activités cruciales de gestion.	
				c) Les procédures de gestion financière rendent possible et efficace la gestion de l'AP. (rapports réguliers, procédures budgétaires)	
				d) Les lignes de dépenses sont en accord avec les priorités et les objectifs de l'AP.	
				e) La perspective financière à long terme de l'AP est stable.	
				f) Le BN a déjà sollicité et obtenu l'assistance du fonds du patrimoine mondial	

IV. PROCESSUS DE GESTION

12. Planification de la gestion – Processus de gestion

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Il y a un plan de gestion écrit, complet, clair et relativement récent.	
				b) Il y a un inventaire complet des ressources naturelles et culturelles ainsi que des cartes détaillées du BN.	
				c) Il y a une analyse des pressions actuelles et futures du BN , et une stratégie existe pour y répondre.	
				d) Un plan de travail (annuel par exemple) détaillé identifie les objectifs spécifiques permettant d'atteindre les objectifs de gestion.	
				e) Les résultats de la recherche et du suivi sont régulièrement incorporés dans la planification.	
				e bis) Le gestionnaire du BN envoie régulièrement le rapport de l'état de conservation du site au	

				secrétariat de la convention du patrimoine mondial	
				f) Il y a un système de gestion des moyens et équipements	
				g) Il existe un plan d'affaire pour le BN (business plan)	

13. Gestion de la prise de décisions – Processus de gestion

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) Il y a une organisation interne clairement définie (fiches de poste par exemple).	
				b) La prise de décisions est transparente au sein de l'organe de gestion du BN.	
				c) Le gestionnaire du BN présente son bilan et/ou rend compte à ses différents partenaires (exemple en assemblée générale).	
				d) Le personnel du BN collabore régulièrement avec différents partenaires (organisations de conservation, universités, agence de tourisme).	
				e) Il y a une communication effective entre les différents échelons du personnel du BN et l'administration.	
				f) Il y a une communication effective avec les communautés locales du BN en ce qui concerne la gestion du BN.	
				g) Les communautés locales participent aux décisions qui les concernent.	
				h) Des processus existent pour s'assurer que tous les groupes d'intérêt (femmes, jeunes) sont consultés pour la gestion du BN.	

14. Recherche, évaluation et suivi – Processus de gestion

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) Les données écologiques et socio-économiques existantes sont disponibles pour la gestion du BN.	
				b) Il existe des moyens adéquats pour collecter de nouvelles données.	
				c) Il existe des systèmes adéquats pour traiter et analyser les données.	
				d) Les impacts de l'utilisation légale ou illégale du BN sont suivis et enregistrés de façon fiable.	
				e) La recherche sur des thèmes écologiques clés est cohérente avec les besoins de gestion de l'aire protégée.	
				f) La recherche sur des thèmes sociaux clés répond aux besoins du BN.	
				g) Le personnel du BN a un accès continu aux recherches et aux conseils des scientifiques.	
				h) Les besoins cruciaux de recherche et de suivi sont identifiés et classés selon leur priorité (existence d'une stratégie de recherche).	
				i) Les outils de suivi et d'évaluation traditionnels/locaux des ressources sont pris en compte par le système de suivi évaluation de l'AP	

V. RESULTATS

15. Résultats

Au cours des **deux dernières années**, les résultats suivants ont été à la mesure des pressions et menaces, des objectifs de l'AP et du plan de travail annuel.

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) Identification et prévention des pressions et menaces	
				b) Application de la loi	
				c) Efforts pour la restauration et l'amélioration du site	
				d) Gestion des habitats ou de la vie sauvage	
				e) Efforts de sensibilisation et d'éducation de la communauté	
				f) Gestion des visiteurs et touristes	
				g) Développement de l'infrastructure	
				h) Planification de la gestion et inventaires	
				i) Supervision et évaluation du personnel	
				j) Formation et développement du personnel	
				k) Recherche et suivi des résultats	
				l) Bénéfices pour les communautés locales	

VI. SYSTEME DES BIENS NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL

Questions concernant le système régional des biens du patrimoine mondial

16. Conception du réseau régional des biens naturels

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) Le réseau des biens naturels sont t représentatifs de l'entière diversité des écosystèmes de la région.	
				b) Le réseau des biens naturels protègent de manière adéquate contre l'extinction de toutes les espèces	
				c) Le réseau des biens naturels sont constitués essentiellement d'écosystèmes intacts (biodiversité native)	
				d) Tous les sites de haute valeur de conservation pour les espèces clés sont systématiquement protégés.	
				e) Le réseau des biens naturels incluent la protection des écotones (zones de transition entre les écosystèmes).	
				f) Les sites de haute biodiversité sont systématiquement protégés.	
				g) Les sites à fort endémisme sont systématiquement protégés.	
				h) Le réseau des biens naturels protègent efficacement tous les sites ayant une d'autres reconnaissances internationales (RAMSAR, MAB...)	

17. Politiques des Biens Naturels

D	P/O	P/N	N		Notes
				a) Les politiques régionales énoncent clairement une vision, des buts et des objectifs pour les biens naturels	
				b) Un pourcentage adéquat de la surface du territoire national est protégé en accord avec le niveau de biodiversité et les ressources du pays.	
				c) Il y a un engagement clair et affirmé pour protéger un réseau viable et représentatif des biens du patrimoine mondial	
				d) Il y a un inventaire complet de la biodiversité du bien naturel	
				e) La variabilité historique des différents types d'écosystèmes des biens naturels dans la région/le pays est connue.	
				f) Il y a des objectifs de restauration pour les écosystèmes du bien naturel sous-représentés ou dégradés, et/ ou qui ont fortement diminué	
				g) Il y a des recherches continues sur les questions clefs concernant les biens naturels	
				h) Le bien naturel est périodiquement évalué et révisé pour pallier les manques et les faiblesses	
				i) Il y a un programme de formation efficace pour le personnel du bien naturel	
				j) La gestion des biens naturels, y compris l'efficacité de gestion, est régulièrement évaluée	

18. Environnement législatif

O	P/O	P/N	N		Notes
				a) L'environnement législatif ne contrarie pas les objectifs des AP et renforce l'efficacité de gestion	
				b) Il y a des financements suffisants pour administrer efficacement le réseau d'AP	
				c) Les objectifs de protection de l'environnement sont intégrés dans tous les aspects du développement des autres politiques sectorielles (agriculture, transports...)	
				d) Il y a un haut niveau de collaboration entre les différents services de l'état en charge de ces territoires	
				e) Il y a une application effective à tous niveaux (local, régional et national) des lois et des arrêtés relatifs aux AP	
				f) Les politiques nationales promeuvent l'éducation à l'environnement à tout niveau	
				g) Les politiques nationales promeuvent la gestion durable du territoire.	
				h) Les politiques nationales proposent un panel complet d'outils de conservation du territoire (incitations fiscales, certifications, partenariat public-privé)	
				i) Il y a une formation environnementale adéquate pour les employés du gouvernement à tout niveau	
				j) Les politiques nationales favorisent le dialogue et la participation avec les associations citoyennes et environnementales	

